

ASSOCIATION « GENTIANA LUTEA »

Association Interprofessionnelle de la Gentiane jaune

45 rue de la Mairie – 63113 Picherande

Tel : 04 73 22 30 84 ou 06 05 28 12 00

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ordinaire (année de réf. 2025)

le 29 septembre 2026
de 9h30 à 12h30

Salle socio-culturelle
La Blatte (dir. Lac de Gayme) – 63113 PICHERANDE

Dans le cadre des actions de la

« Mission pour la gestion durable de la ressource Gentiane dans le Massif central »

Maître d'œuvre :



Partenaire :



VetAgro Sup
Campus Agronomique de Clermont

Financé par



agence nationale
de la cohésion
des territoires

Sommaire :

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT	3
PROJET DE PV ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 09 2025	4
RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR L'ANNÉE 2025 :	10

I- FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION :

A/ Gentiana Lutea au service de la filière :.....	10
B/ Adhérents :.....	10
C/ Engagement moral :.....	10
D/ Animation et force de travail :.....	10
E/ Organes dirigeants de l'association :.....	11
F/ Financements de l'association et de ses projets :.....	11
G/ Réunions Gentiana Lutea en 2025 :.....	12

II- MARQUE « GENTIANE - FILIÈRE DÉVELOPPEMENT DURABLE » :

A/ Rappel sur le fonctionnement de la marque :.....	13
B/ Ressource et campagne de production 2025 :.....	13
C/ Marque et droit d'usage en 2025 :.....	14
D/ Accompagnement des professionnels et implication des territoires :.....	15
E/ Evolution de l'outil en 2025 :.....	15
F/ Objectif d'un fonctionnement autonome.....	16

III – ACTIONS / PROJETS (Gentiana Lutea / CPPARM / VetAgro Sup)

A/ Suivi de gentiane sur les estives :.....	16
B/ Essais de semis et de culture de gentiane :.....	17
C/ Sensibilisation des éleveurs, propriétaires et gestionnaires fonciers à la gestion durable de la ressource :.....	23
D/ Bases d'une réflexion sur un cadre réglementaire :.....	23
E/ Travail sur les coûts de production :.....	24
F/ Impact des caractéristiques du sol sur la diversité et la composition biochimique de la gentiane :.....	25

IV – PARTENARIATS, COMMUNICATION ET ÉVÈNEMENTS :

A/ État des partenariats et réseau de travail :.....	26
B/ Revue de presse 2025 :.....	27
C/ Outils de communication et documents produits :.....	28
D/ Manifestations et autres actions de sensibilisation ou de formation :.....	30

GLOSSAIRE :.....	31
-------------------------	-----------

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Bonjour à tous et merci pour votre participation à notre assemblée générale qui cette année est organisée à Picherande, village européen de la Gentiane jaune qui accueille notre siège administratif depuis le mois de mai 2025 et avec qui nos liens se renforcent.

Avant d'ouvrir la réunion je souhaitais remercier tous nos partenaires, financiers et de travail, ainsi que nos adhérents qui s'impliquent dans les travaux de l'association et sans qui rien ne serait possible.

D'un point de vue météorologique, 2025 a été une année plutôt favorable pour la gentiane, qui s'est montrée vigoureuse, très fleurie et bien présente. L'été 2026 pourtant illustre à quel point la tendance globale, avec des périodes de canicules et de sécheresses à répétition, est défavorable à la plante.

C'est dans ce contexte que la baisse de la ressource, dont le prélèvement reste important, se confirme. Ceci engendre une concurrence féroce pour les chantiers d'arrachage, ainsi que des démarchages parfois incitants. Le prix de la gentiane sur pied continue d'augmenter, laissant la porte ouverte aux dérives et aux mauvaises pratiques. Le premier maillon à souffrir de cette situation est le moins rémunéré. C'est celui des arracheurs qui constituent une main d'œuvre de plus en plus difficile à recruter.

En 2025 nous pouvons noter un nouvel élan du groupe culture ainsi que la multiplication des initiatives personnelles pour cultiver la gentiane. Nous notons également le nombre croissant d'acteurs labellisés « Gentiane durable », la finalisation de l'enquête ethnobotanique de Claire MISON concernant « la connaissance, la perception et la gestion de la Gentiane jaune par les éleveurs de la zone AOP Saint Nectaire », des travaux sur la caractérisation des sols à gentiane et le début des analyses génétiques, et enfin la finalisation de la synthèse sur l'état des connaissances de la plante et de sa filière, demandée par l'OFB dans le cadre du travail sur une réglementation de l'arrachage de gentiane.

Pour clore ce bref tour d'horizon, je rappelle que notre Assemblée Générale est l'occasion de réunir le comité de suivi de la « Mission pour la gestion de la ressource Gentiane dans le Massif central », projet porté par le CPPARM, en partenariat avec VetAgro Sup et soutenu par le Commissariat du Massif central. Ce projet qui nous permet de mener à bien nos actions depuis 2010 a pris fin en décembre 2025. Afin de nous aider à relever de nouveaux défis, il devient « Appui à la structuration de la filière gentiane ». L'enjeu est donc aujourd'hui d'assurer la pérennité de l'association et de sa démarche « Gentiane durable », de consolider les outils développés par la filière, de toujours mieux connaître la plante et ses services, de nous adapter et de diversifier nos sources d'approvisionnement.

**Projet de procès-verbal
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
23 septembre 2025
Campus de la CCI – 17 bd Vialenc – 15000 Aurillac**

Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune : "Gentiana Lutea"

Siège social : Château de Montlosier, 63970 Aydat

Siège administratif : 45 rue de la Mairie, 63113 Picherande

Tel : 06 05 28 12 00 ou 04 73 22 30 84

Président de séance : Denis CHAUD

Secrétaire de séance : Ines CHAUD-ULLRICH

27 personnes présentes ou en visio, dont 19 adhérents :

Nassim AALI (Gentiane 15)

Denis CHAUD (cueilleur-arracheur)

Ines CHAUD-ULLRICH
(productrice)

Johan BOUGES (éleveur)

Guy CAYSSIALS (dist. Marius Bonal)

Emmanuel CORREIA (mairie

d'Anzat-le-Luguet – 63420)

Daniel CRETOIS (Crédit Agricole)

Liza DIGNAC (Maison Monéger,
présente en visio)

Olivier FICHOT (Archibald
Distillations)

Gilles FIGUEREDO (expert)

Martine FIGUEREDO

Stéphanie FLAHAUT (CPPARM /
Gentiana Lutea)

Camille GAGNE-CHABIOLE (La
Montagne)

Raphaële GARRETA (CBNPMP)

Bruno GUTIERREZ (Herb'Expert)

Sébastien JOLIVET (dist. Génestine)

Charles JOLLES (CEEG)

Dominique LAMBERT (mairie de
Picherande – 63113)

Drissi MARBOUH (Cantal Gentiane)

Claire MISON (Gentiana Lutea)

Hervé NEUVILLE (SAA)

Christian PERRIER (retraité de
VetAgro Sup Clermont-Ferrand)

Marie-Josée PERRIER

David REBEAUX (expert)

Laurent ROBERT (DRAAF / ANCT)

Jane ROCHE (Polytech / UCA)

Jean-Jacques VERMEERSCH (dist.
Louis Couderc)

20 adhérents excusés dont 10 procurations valides :

Rudy BLANC, Lucas ARTICO (dist.
L'Eau Folle, procuration à Jean-
Jacques Vermeersch)

Dominique BONNY (dist. du Risoux)

Laurent BOUSCARAT (COPTASA)

Camille BUISSIÈRE (agronome)

André-Paul CARNAT (retraité de la
faculté pharm. Clermont-Ferrand,
procuration à Gilles FIGUEREDO)

Christian COELHO (VetAgro Sup)

Laurent COUTOLLEAU (Alp'erbo)

Olivier COYNE (Herb'Expert,
procuration à Ines CHAUD-
ULLRICH)

Maria DEMOURON (Avèze,
procuration à Ines CHAUD-
ULLRICH)

Patrick DESCHAMPS (retraité de
Pernod-Ricard, procuration à Jean-
Jacques VERMEERSCH)

Cécile DUCOULOMBIER (éleveuse)

Frédéric ECHAVIDRE (mairie de
Picherande – 63113, représenté par
Dominique LAMBERT)

Didier FONTANEL (phytochimiste,
procuration à André-Paul CARNAT,
représenté par Gilles FIGUEREDO)

Loïc GENTET (arracheur, procuration
à Denis CHAUD)

Françoise KALFON (Pernod-Ricard,
procuration à Hervé NEUVILLE)

Walter MAGNE (SICARAPPAM,
procuration à Drissi MARBOUH)

Nadège MOULIADE (commune de
Laguiole – 12210)

Pierre-Olivier ROUSSEAUX (SAS
Dolin, procuration à Guy
CAYSSIALS)

Antoine ROUX (arracheur)

Victoria VAGANAY (Greentech)

Freddy VOGT (SAS Oriane / SARL
Oranagri)

15 autres personnes excusées :

Aurélien ANTONIOLI (CPPARM)

Nicolas BERNARD (ANCT)

Jean-Yves BONY (Député du Cantal)

Marie-Pierre DEMARTY

(Tikographie)

Vincent DESCOEUR (Député du
Cantal)

Emmanuel JOYEUX (OFB)

Luc JUSTAMON (CPPARM)

Pascal LAURIÈRE (réalisateur série
radiophonique)

Anaïs MAGER (Auvergne Estives)

Christine MERLES (Biopôle
Clermont-Limagne)

Lucas NYS (dsm-Firmenich)

Elodie PERRET (PNR Livradois-
Forez)

Ghislaine RICARD (DDT 12)

Julien ZANATTA (FAM)

Jardin Botanique de l'Aubrac

Le quorum est atteint avec 19 membres présents et 10 représentés, sur 45 adhérents à jour de leur cotisation.

----- Ouverture de la réunion à 9h40

Jean-Jacques VERMEERSCH qui a organisé la journée sur Aurillac accueille l'assemblée. Madame MATHIEU présente ensuite le Campus de la CCI et souhaite la bienvenue.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion et rapport moral par le Président de l'association, Denis Chaud
2. Approbation du procès verbal de l'AG du 27 septembre 2024
3. Rapport d'activité de l'exercice 2024 et présentation / discussion sur les travaux en cours
4. Rapport financier de l'exercice 2024 et prévisionnel 2025
5. Approbation du rapport d'activité et du rapport financier, quitus aux administrateurs
6. Renouvellement du conseil d'administration
7. Questions diverses

1. Ouverture de la réunion par le Président :

Rapport moral (cf. p 3 du livret) :

Denis CHAUD revient sur une ressource en difficulté et sur l'importance de poursuivre les actions : essais de culture, consolidation de la marque Gentiane durable, recherche-action avec VetAgro Sup. Il souligne également une année 2024 riche en actions de communication.

2. Adoption du procès verbal de l'AG du 27 septembre 2024 :

Le projet de PV est adopté à l'unanimité.

3. Rapport d'activité de l'exercice 2024, actions en cours et projets :

Le rapport détaillé des actions 2024 est à retrouver pp 9-31 du livret distribué en début de réunion (et joint au présent procès verbal). Il est rappelé que l'AG constitue également une réunion du comité de suivi de la « Mission pour la gestion durable de la ressource Gentiane dans le Massif central ».

• Fonctionnement de l'association :

Le siège administratif de l'association est accueilli au 45 rue de la Mairie, 63113 Picherande depuis le printemps 2025. Il est noté que le siège social demeure pour l'instant au PNRVA (Château de Montlosier, 63970 Aydat).

La « Mission pour la gestion durable de la ressource Gentiane dans le Massif central » qui permet l'animation de l'association et le travail avec les professionnels de la filière, sur les différentes thématiques, prend fin en décembre 2025. Le projet « Appui à la structuration de la filière Gentiane » construit début 2025, lui succède pour la période 2026-2028. Soutenu par le Commissariat du Massif central, il sera financé à 80 % par l'État (FNADT). Il est constitué de trois fiches-actions qui s'inscrivent dans la continuité de la Mission Gentiane, tout en permettant de mettre l'accent sur les besoins qui ressortent des travaux en cours : 1/ construire un réseau durable via la consolidation des outils développés par la filière et un travail de sensibilisation 2/ Mieux connaître la plante et ses services, s'adapter et diversifier les sources d'approvisionnement 3/ Poser les bases d'une gestion adaptative.

La part de financement privé est apportée par la filière et ses partenaires (voir livret p 11). Celle-ci est complétée par de nombreuses contributions en nature (partage de compétences, prise en charge de d'actions ciblées).

En 2024, l'association compte 45 adhérents. Les membres qui ont rejoint l'association depuis l'AG du 27/09/2024 sont : la commune de Laguiole (Nadège MOULIADE), Antoine LACHAMBRE et Jane ROCHE (Polytech / UCA).

• Marque « Gentiane – filière développement durable » :

Le nombre de bénéficiaires de la marque passe de 17 à 21 entre 2024 et 2025. Suite à l'arrêt de son

activité, Fabrice BAHUCHET a quitté la démarche. Les nouveaux bénéficiaires du droit d'usage sont : Gentiane 15, Laguiole, Nasbinals, L'Eau Folle et la Maison Monéger.

Évolutions notables du règlement d'usage : accent sur la notion de progression et sur l'accompagnement personnalisé ; obligation de disposer d'un dossier administratif sur les chantiers ; possibilité de labelliser une culture AB en Gentiane durable ; une demande d'engagement peut désormais être étudiée en cours d'année, mais cela rallonge d'autant la période de conversion.

Le suivi des dossiers et la gestion de la marque ont nécessité 28 jours de travail en 2025, soit 1/4 du temps de travail de Stéphanie FLAHAUT. L'outil n'est autofinancé qu'à hauteur de 40 % en 2024, ce qui n'a pas évolué par rapport à l'année précédente. Le fonctionnement autonome de la démarche fait partie des grands chantiers des années à venir.

• **Observatoire : ressource et campagne de production :**

Données environnementales et climatiques : période pluvieuse de fin 2023 à début 2025 qui semble avoir été favorable à la gentiane (apparition de plantules, floraison, masse foliaire importante). Le suivi de gentiane sur les estives se poursuit en collaboration avec les arracheurs audités (pp 16-17 du livret).

Exploitation :

La masse moyenne des racines exploitées en 2024 (sur 10 plants x 4 chantiers audités) est de 1,7 kg.

Les contrats écrits deviennent peu à peu la norme mais les factures sont toujours difficiles à obtenir de la part des propriétaires privés qui préfèrent encore les espèces. Discussion : besoin de sensibiliser sur la gestion de l'exploitation de gentiane sur le parcellaire. L'image d'un « livret A des agriculteurs » avec de petits prélèvements réguliers est évoquée. Une gestion dans le temps des arrachages peut en effet aussi avoir une incidence sur l'imposition du propriétaire (moins de risque de changer de classe).

Témoignages de prairies détruites, souvent une conséquence indirecte des changements climatiques. Discussion : la question de la destruction de prairies permanentes est sensible. « Un agriculteur peut retourner jusqu'à 20 % de sa SAU », « Les agriculteurs doivent être décisionnaires de ce qui se passe chez eux ».

Concurrence féroce pour les chantiers, des conflits dans les Pyrénées sont une fois de plus notés. Dans le Massif central, le prix de gentiane sur pied continue d'augmenter pour atteindre parfois 0,6 €/ kg en 2024. La tendance à la hausse se confirme en 2025.

Le problème de manque de main d'œuvre pour l'arrachage illustre le besoin de travailler sur les coûts de production et sur une répartition équitable entre les différents maillons de la filière.

Souhait des communes de gérer la ressource, mais manque de repères.

Raphaëlle GARRETA informe de la réalisation d'un outils de formation à destination de différents publics, en cours de travail dans le cadre du projet GESTES.

• **Essais de semis et de culture de gentiane :**

Sur-semis : bonne germination mais toujours des difficultés d'implantation. Le protocole de l'essai 2024-2025 relocalise les tests au-dessus de 1200 m. Observations et premières conclusions : privilégier un milieu frais ; pas d'implantation dans un couvert de graminées dense ; 50 % de survie après un an, pour les essais de plantation dans la prairie ; semis dans la neige possible !

Le groupe culture s'est réuni en juin 2024, avec une visite des cultures chez Ines CHAUD-ULLRICH et chez Pernod-Ricard. En juin 2025 il s'est réuni à Anzat-le-Luguet et a participé à la plantation de plants de gentiane racine nue (issus de la pépinière de Denis CHAUD) sur le site expérimental de sur-semis du Signal du Luguet.

Tour d'horizon des essais chez les adhérents : les essais de plantation de plants en paperpots avec toile

tissée (entre les rangs ou sur le rang) sont partout très beaux : Gelles 2023, Jou-sous-Monjou 2024, Aumont-Aubrac 2024, ...

- **Actions de sensibilisation des éleveurs, propriétaires et gestionnaires fonciers :**

Rencontre et présentation de la démarche Gentiane durable auprès des mairies de Laguiole et de Nasbinals ; participation au Sommet de l'Élevage (2024 et 2025) et à l'atelier « Environnement et ressources naturelles » (dans le cadre du diagnostic du territoire en vue de la révision de la charte Parc du PNRVA) ; mise en place d'une étude ethnobotanique (travail à mi-chemin entre sciences humaines et sciences naturelles) sur « la connaissance, la perception et la gestion de la Gentiane jaune par les éleveurs de la zone AOP Saint Nectaire (à partir de fin 2024).

Claire MISON présente l'étude ethnobotanique dont l'objectif est de recueillir la mémoire sur les pratiques, sur l'évolution de la perception, sur la commercialisation et sur le climat, et de travailler sur le lien entre l'association interprofessionnelle et les éleveurs. Après une présentation des différentes étapes du travail, elle explique le choix de la zone géographique et présente l'organisation du travail d'enquête et ses premiers résultats. Claire classe la façon dont est perçue la gentiane et illustre son travail par des « paroles d'éleveurs ». La restitution de l'étude est prévue fin 2025.

- **Analyses (Christian COELHO 2024-2025) :**

Afin de réaliser une **cartographie physico-chimique de la Gentiane jaune**, Mathis POIX a travaillé sur le consortium racines / feuilles / fleurs / lait. Il y a détecté plus de 200 composés, dont 33 sont communs aux trois compartiments de la plante. Dans les 17 composés retrouvés dans le lait, seulement 11 sont présents dans la racine. Il précise que la racine se démarque avec des amers comme l'amarogentine ou le gentiopicroside qui lui sont propres. Mathis complète son étude par une cartographie de la Gentiane jaune sur la commune d'Anzat-le-Luguët. Contrairement aux attentes, le lien qu'il cherche à établir entre date d'arrachage et densité de gentiane sur la prairie, ne ressort pas de façon évidente.

Le travail se consolide en 2025 avec l'étude de Maxime TAYTARD sur l'**impact des caractéristiques du sol sur la diversité et la composition biochimique de la Gentiane jaune du Massif central**. Il observe des différences marquées entre les sols à gentiane et les autres sols prairiaux. Concernant les liens entre caractéristiques du sol et profil biochimique et génétique de la gentiane, le travail doit encore être approfondi.

En octobre 2024, Christian COELHO publie dans la revue scientifique Food Chemistry « Data fusion of HS-SPME-GCMS-NIRS and fluorescence for the authentication of the geographical origin of gentian rhizomes using chemometrics ». Cet article est vulgarisé dans le Gentiane Actualités n° 40.

Pour la suite des analyses (suivi biochimique, caractérisation génétique, recherche de bénéfices santé, étude des liens avec le pastoralisme), il est rejoint par Jane ROCHE, généticienne et enseignante-chercheuse à Polytech/Université Clermont-Auvergne, qui intègre également l'association.

Liza DIGNAC informe sur la possibilité de faire appel à des fonds européens pour les actions de formation / recherche.

- **Partenariats, communication et événements :**

Zoom sur le partenariat Gentiana Lutea / commune de Picherande : il est prévu de développer la dimension professionnelle de la Fête de la Gentiane et de créer un COPIL pour son organisation. Des essais de culture de gentiane doivent être installés sur un terrain communal fin 2025. La coconstruction d'un lieu dédié à la gentiane est à l'étude.

D'autres partenariats sont à travailler avec le PNR Aubrac, le CBNC, le Biopôle Clermont-Limagne et la filière Arnica.

Outils de communication : il est rappelé que 2024 a vu émerger le site internet de l'association, sa

mascotte et son espace numérique de travail (le portail interprogentiane), une nouvelle exposition composée de 15 panneaux, trois jeux sérieux à tester et un roll-up interpro-recherche. Depuis 2024 l'association utilise également la plateforme Yapla pour percevoir cotisations et dons et pour sa facturation.

La série radiophonique « Les chemins de traverse » consacrée à la gentiane et réalisée par Pascal LAURIÈRE en 2024 est sur les ondes depuis janvier 2025. Elle est (ou a été) diffusée sur 18 radios dans 15 départements (65, 70, 55, 88, 03, 64, 23, 43, 06, 10, 95, 31, 15, 19, et 46). Le podcast est encore disponible sur Radio Présence Figeac.

Parution du « Gentiane Actualités » n°40 distribué ce jour. Une version numérique sera mise en ligne dans les actualités du site www.interprogentiane.org.

Actions de sensibilisation et de formation (2024) : participation à la formation des futurs cueilleurs au CFPPA de Marmilhat (Ines CHAUD-ULLRICH) ; présentation de la filière à une classe de BTSA PA de Limoges en voyage d'étude au Mont Dore ; intervention à VetAgro Sup.

Manifestations (2024 et 2025) : Fête de la Gentiane de Picherande, Fête des Patrimoines Volcaniques (PNRVA), Sommet de l'Élevage de Clermont-Ferrand.

4. Rapport financier de l'exercice 2024 et prévisionnel :

Le **résultat net comptable** s'élève à + **8 491,83 €** avec 14 318 € de recettes (cotisations + dons à l'association + remboursement repas + redevances de la marque + vente de plants), et 5 826,17 € de charges (assurance + banque + frais de réception + participation Mission Gentiane + surveillance de la marque + mascotte et achats divers + dépenses irrécouvrables). Il est noté qu'une grande partie de l'autofinancement de la Mission Gentiane a été versée par nos partenaires financiers, directement auprès du CPPARM. Au 31/12/2024, le **bilan s'équilibre à 41 705,76 €**. Les charges de salaire n'apparaissent pas dans les comptes de l'association car Stéphanie FLAHAUT est salariée du CPPARM.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'inscription du résultat 2024 sur la ligne « report à nouveau » du bilan 2025.

Au prévisionnel 2025 : prévoir de **reverser 16 117 € au CPPARM**, pour honorer la part d'autofinancement de la Mission Gentiane concernant les actions 2025. Cette somme plus importante que les années précédentes s'explique par le fait que l'on arrive en fin de convention de la Mission gentiane, ce qui implique une reprise des comptes au réel des dépenses engagées, notamment concernant les jours supplémentaires travaillés sur les trois dernières années.

5. Vote :

Rapport moral, rapport d'activité, rapport financier et prévisionnel 2025 sont approuvés à l'unanimité. Quitus est donné aux administrateurs à l'unanimité.

6. Renouvellement des mandats :

Pour information, le CA du 27/05/2025 a validé le fait que Bruno GUTIERREZ succédait à Olivier COYNE (Démissionnaire) au titre d'Herb'Expert, dans le collège 3.

Les administrateurs sortants sont : Ines CHAUD-ULLRICH, collège 2 ; Denis CHAUD, collège 2 ; Walter MAGNE (SICARAPPAM), collège 3 ; Drissi MARBOUH (Cantal Gentiane), collège 3 ; Jean-Jacques VERMMEERSCH (Distillerie Louis Couderc), collège 4 ; Olivier FICHOT (Archibald Distillations), collège 4 ; Christian PERRIER, collège 5. Camille BUISSIÈRE, collège 5, est démissionnaire.

Ines CHAUD-ULLRICH, Denis CHAUD, Walter MAGNE, Drissi MARBOUH, Jean-Jacques VERMMEERSCH, Olivier FICHOT, Christian PERRIER se représentent. Ils sont tous ré-élus à l'unanimité.

Il est à noter que suite à la libération d'un siège dans le collège 5, Christian PERRIER acquiert le statut d'administrateur titulaire.

La nouvelle équipe se compose de **18 administrateurs titulaires** sur les 20 sièges prévus dans les statuts. Deux sièges d'administrateurs titulaires restent vacants (collèges 1 et 2). Les sièges d'administrateurs stagiaires ne sont pas pourvus.

Composition du nouveau conseil d'administration : les personnes élues ou ré-élues ce jour apparaissent en caractères gras :

Collège 1 : Propriétaires, exploitants, gestionnaires fonciers	Collège 2 : Arracheurs et cultivateurs de gentiane	Collège 3 : Exploitants en gentiane, collecteurs et négociants	Collège 4 : Transformateurs, utilisateurs, metteurs en marché	Collège 5 : Membres associés
ADMINISTRATEURS TITULAIRES (élus pour trois ans)				
Emmanuel CORREIA, Mairie d'Anzat le Luguët	Ines CHAUD-ULLRICH	Walter MAGNE, SICARAPPAM	Jean-Jacques VERMEERSCH, Distillerie Louis Couderc	Charles JOLLES, CEEG
Dominique LAMBERT, Mairie de Picherande	Denis CHAUD	Bruno GUTIERREZ SARL Herb'Expert,	Olivier FICHOT, Archibald Distillations	André-Paul CARNAT
Johan BOUGES	Antoine ROUX	Freddy VOGT, SAS Oriane	Françoise KALFON, Société Pernod-Ricard	Gilles FIGUEREDO
		Drissi MARBOUH, Cantal Gentiane	Maria DEMOURON, Société Avèze	Christian PERRIER
ADMINISTRATEURS STAGIAIRES (rôle consultatif et élus pour un an)				

----- Clôture de l'AG à 12h30

À l'occasion d'une brève réunion, le CA renouvelle à l'unanimité le président de l'association, **Denis CHAUD**, le vice-président - **Jean-Jacques VERMEERSCH**, la secrétaire - **Ines CHAUD-ULLRICH** et le secrétaire adjoint - **Johan BOUGES**. **Bruno GUTIERREZ** est élu à l'unanimité Trésorier de l'association. Il succède à Camille BUISSIERE.

Le souhait d'une rotation au sein du bureau et entre les collèges est évoqué. Ceci pourra faire l'objet d'un travail ultérieur.

A l'issue de la réunion, l'assemblée se dirige vers la Distillerie Louis Couderc où Jean-Jacques VERMEERSCH présente son entreprise et anime une visite de savoir-faire avec mise en valeur de la Gentiane jaune et dégustation de produits. Un buffet pris sur place permet de profiter du lieu et de poursuivre les échanges dans une ambiance conviviale. En début d'après midi les participants sont invités à rejoindre le cœur d'Aurillac pour une visite du centre historique de la ville offerte par l'Office de Tourisme du Pays d'Aurillac. Un grand merci à Jean-Jacques VERMEERSCH, à toute l'équipe de la Distillerie Louis Couderc, au Campus de la CCI, à l'Office de Tourisme et à la SAS Petit Frais pour leur accueil sur Aurillac.

A, le

Signature du président de séance :
Denis CHAUD

Signature de la secrétaire de séance :
Ines CHAUD-ULLRICH

PJ : livret de réunion AG 2025 (rapport moral du président + projet de PV AG 27/09/2024 + rapport d'activité 2024)

RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR L'ANNÉE 2025

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION :

A/ Gentiana Lutea au service de la filière :

Gentiane Lutea est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, constituée de différents collèges (1 – Propriétaires / gestionnaires fonciers ; 2 – Gentianaires / cultivateurs de gentiane ; 3 - Exploitants en gentiane / collecteurs / négociants / grossistes ; 4 – Transformateurs / utilisateurs / metteurs en marché ; 5 - Membres experts associés) qui représentent l'ensemble de la filière. Elle n'est pas reconnue d'intérêt général (car agissant pour un cercle restreint de personnes, la filière) et n'est pas assujettie à TVA (car à but non lucratif et par ailleurs soumise à la franchise de base : chiffre d'affaires annuel inférieur à 36 800 €). Numéro de SIRET : 920 850 377 00010.

L'association est régulièrement sollicitée pour des demandes d'informations sur la plante, le marché, la démarche «Gentiane durable» de la filière, les réglementations ou la culture de gentiane, mais aussi pour des contacts, des partenariats ou des interviews. Visible et identifiable, elle constitue aujourd'hui la partie organisée de la filière.

Les documents réalisés dans le cadre de la « Mission Gentiane » permettent de répondre à une grande partie des demandes et sont utilisés tout au long de l'année. L'objectif est de diffuser l'information au plus grand nombre (Propriétaires / gestionnaires fonciers ; Producteurs ; Négociants ; Utilisateurs ; Grand public) dans le but de faire connaître cette petite filière, d'améliorer les pratiques et de partager les outils de gestion de la ressource afin que chacun se les approprie.

B/ Adhérents :

L'association compte 49 membres en 2025. La liste des adhérents est consultable dans les registres de l'association. Les professionnels de l'association sont également répertoriés dans un annuaire en ligne sur <https://www.interprogentiane.org/> ou sur <https://www.cpparm.org/la-gentiane/>.

Propriétaires / gestionnaires fonciers	Arracheurs / cultivateurs de gentiane	Exploitants en gentiane / collecteurs / négociants	Transformateurs / metteurs en marché	Membres associés et experts
7	7	9	14	12

C/ Engagement moral :

Conformément à l'article 5 du règlement intérieur, il est rappelé que le fait d'adhérer à l'association implique un engagement moral à respecter les préconisations du guide de bonnes pratiques de production de racine de gentiane (guide version 2019 disponible sur <https://www.interprogentiane.org/> ou sur simple demande auprès de l'association). Depuis 2020 les professionnels et les propriétaires / gestionnaires fonciers qui souhaitent s'engager davantage ont la possibilité de demander le droit d'usage de la marque collective de l'association : « Gentiane - Filière développement durable » (enregistrée à l'INPI en juillet 2021).

D/ Animation et force de travail :

Depuis sa création, l'Association « Gentiana Lutea » vit en étroite collaboration avec la « Mission pour la gestion durable de la ressource Gentiane dans le Massif central », projet dont le CPPARM* est maître d'œuvre depuis 2010. Elle apporte une grande part d'autofinancement du projet qui en 2025 est soutenu par l'ANCT* et est subventionné par l'État.

Le siège social de l'association social est situé à Aydat – 63970, à la maison du Parc Naturel des Volcans d'Auvergne. Son siège administratif établi dans les locaux du CPPARM jusqu'au printemps 2025 est aujourd'hui hébergé à la Mairie de Picherande, au 45 rue de la Mairie – 63113 Picherande.

Stéphanie FLAHAUT, chargée de mission Gentiane au CPPARM, anime la structure. Basée à côté de Clermont-Ferrand, elle est joignable les lundis, mardis et mercredis au 0605281200 ou par mail : stephanie.flahaut@cpparm.org.

La vie de l'association n'est possible que grâce à l'implication bénévole de ses membres, élus au CA et/ou impliqués dans les différents projets, ainsi qu'au réseau de partenaires que nous avons su construire.

Les travaux de l'association réalisés au sein de « groupes projets » suivent les grands axes de la « Mission pour la gestion durable de la ressource Gentiane dans le Massif central ». Ils se construisent et évoluent en fonction de l'état de la ressource et des besoins de la filière.

E/ Organes dirigeants de l'association :

1. Conseil d'Administration :

Les administrateurs sont des personnes physiques, élues de façon nominative. Chacun des 5 collèges dispose de 4 sièges d'administrateurs titulaires élus pour 3 ans, ainsi que d'un siège d'administrateur stagiaire élu pour un an. Le conseil se compose depuis l'AG du 23/09/2025 de 18 administrateurs titulaires. Il ne compte pas d'administrateur stagiaire en 2025. La liste complète des administrateurs est à consulter p 9.

2. Bureau :

Le bureau élu le 23/09/2025 se compose de Denis CHAUD Président, Jean-Jacques VERMEERSCH Vice-Président, Bruno GUTIERREZ Trésorier, Ines CHAUD-ULLRICH Secrétaire et Johan BOUGES Secrétaire adjoint.

3. Commission de contrôle de la marque Gentiane durable :

Cette commission créée en 2020 est composée de 3 à 5 membres, administrateurs ou simples adhérents, dans l'idéal un membre de chaque collège. Ses membres sont élus par le CA pour une durée de 2 ans et leur rôle est d'étudier les rapports d'audits, de valider les droits d'usage de la marque, d'approuver les dernières modifications des documents adoptés en CA, de travailler sur l'évolution du règlement d'usage avec le CA et de veiller au maintien d'un dialogue constructif avec les bénéficiaires de la marque. Ines CHAUD-ULLRICH, David REBEAUX, Christian PERRIER et Gilles FIGUEREDO ont été renouvelés dans leurs fonctions le 03/02/2026. Il constitue la commission de contrôle 2026-2028. Cette commission fonctionne aujourd'hui grâce à une implication bénévole de ses membres. Stéphanie FLAHAUT, responsable de la gestion de la marque et auditrice, fait également partie de la commission de contrôle, à titre consultatif.

F/ Financements de l'association et de ses projets :

1. Financements publics :

La convention FNADT n°2022-041 concernant la « Mission pour la gestion durable de la ressource Gentiane dans le massif central » prend fin le 31/12/2025. Le projet porté par le CPPARM* est soutenu depuis 2010 par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires du Massif central (ANCT*).

Un nouveau dossier de demande de financement est déposé en avril 2025 auprès de l'ANCT par le CPPARM et en partenariat avec Gentiana Lutea et VetAgro Sup. Le projet « Appui à la structuration de la filière gentiane » obtient un financement FNADT pour trois ans (2026-2028).

Gentiana Lutea assume déjà la part d'autofinancement de la convention CPPARM du projet. Elle s'engage également fin 2025 à honorer celle de VetAgro Sup (partenaire sur la partie recherche). Ceci s'explique par de nouvelles règles qui ne permettent plus la valorisation du temps de recherche dans le financement du projet.

Le CPPARM dépose par ailleurs en juillet 2025 une demande auprès de la Région AURA, afin de soutenir l'Association Gentiana Lutea dans l'achat de matériel de communication : rolls-up de l'exposition Gentiane 2024, barnum, impressions de guides et plaquettes.

2. Contributions privées :

C'est la filière Gentiane qui honore la part d'autofinancement liée aux subventions publiques, soit via des contributions directement versées au CPPARM (ce qui permet au contributeur de récupérer la TVA s'il y est assujéti), soit via des dons réalisés auprès de l'Association Gentiana Lutea qui reverse ensuite au CPPARM le financement nécessaire au déblocage des subventions.

En 2025, le contrat tripartite Greentech/MinTE / Association Gentiana Lutea d'Aide au Partage des Avantages (APA, dans le cadre de l'application du protocole de Nagoya) de 2000 € / an est renouvelé pour trois ans. Une implication de Greentech sur des actions plus ciblées est également à l'étude.

L'association reçoit également en 2025 la dernière tranche de la subvention de la Fondation Crédit Agricole Centre France (15 000 € sur 3 ans), en soutien aux actions de la « Mission Gentiane ».

Les dons reçus en 2025 : Pernod-Ricard France : 3300 € ; SICARAPPAM : 500 € ; Herb'Expert 380 € ; Gilles FIGUEREDO : 270 € ; André-Paul CARNAT : 220 € ; Christian PERRIER 20 € ; Denis CHAUD 20 € ; Camille BUISSIÈRE 20 €.

En 2025, le total des contributions privées pour la gentiane (versées au CPPARM et à Gentiana Lutea) s'élève à 11 737 €. Un grand merci à nos contributeurs professionnels et particuliers sans qui nous ne pourrions bénéficier du financement public qui nous est accordé !

Partage de compétences et autres soutiens en 2025 :

L'interprofession regroupe des acteurs de la filière et des membres experts (principalement des scientifiques) investis bénévolement dans les travaux de la « Mission Gentiane ». C'est leur implication et leur expertise qui donne le poids et la crédibilité à nos travaux.

D'autres formes de contributions comme le don de produits ou le partage de compétences sont également effectuées. Ainsi les entreprises Pernod-Ricard, Louis Couderc, Marius Bonal, Avèze et Génestine ont fourni des liqueurs pour le Sommet de l'Élevage, ou pour la fabrication de flans à la gentiane à Institut Lyfe*, avec les étudiants de VetAgro Sup ; Denis CHAUD a fabriqué et offert de la racine de gentiane confite dont la vente s'est effectuée au profit de l'association. Il a également fourni plus de 1000 plants racine nue pour les essais de culture ; Ines CHAUD-ULLRICH a produit des plants de gentiane au profit de l'Association Gentiana Lutea ; Ines CHAUD-ULLRICH, Johan BOUGES, Cécile DUCOULOMBIER, les communes d'Anzat-le-Luguet et de Picherande accueillent des expérimentations de sur-semis et de plantation ; VetAgro Sup, Anzat-le-Luguet, la distillerie Couderc, la CCI du Cantal et l'Office de tourisme d'Aurillac ont soutenu la logistique (accueil des réunions et organisation de rencontres) ; Pernod-Ricard soutient les essais de sur-semis et de plantation de gentiane dans les prairies en pâturage (financement de temps de travail, don de graines) ; Charles JOLLÈS / CEEG et la société Avèze ont rédigé et imprimé le bulletin Gentiane Actualités ; et enfin, la commune de Picherande accueille depuis mai 2025 le nouveau siège administratif de l'Association Gentiana Lutea (le siège social à la maison du PNRVA à Montlosier reste inchangé).

G/ Réunions Gentiana Lutea en 2025 :

1. Réunions du conseil et du bureau :

Ces réunions rythment les différents travaux et permettent de décider des grandes lignes des projets, elles en valident les avancées. Elles sont également l'occasion d'aborder les questions de communication, de faire le point sur les financements, sur les partenariats et sur l'actualité de la filière. En sa qualité de « comité de suivi », le CA est également consulté pour les orientations de la « Mission Gentiane ». Les comptes-rendus des réunions du CA sont consultables dans les registres de l'association.

En 2025 le CA s'est réuni à deux reprises : le 03/02 et le 27/05. Le bureau, régulièrement consulté tout au long de l'année, s'est réuni à quatre reprises en 2025 : le 25/02, le 07/04, le 28/05 et le 02/09, en visioconférence.

2. Assemblée générale, un rendez-vous pour la filière :

L'AG 2025 a été organisée le 23 septembre 2025 à Aurillac. Cette réunion est l'occasion de réunir le comité de suivi de la « Mission pour la gestion durable de la ressource gentiane dans le Massif central ». Elle a rassemblé 26 personnes, dans les locaux du campus de la CCI du Cantal. Un point sur les actions 2024-2025 a permis de revenir sur la marque Gentiane durable, sur l'observatoire de la filière, et sur les essais de semis et de culture

de gentiane. Stéphanie FLAHAUT a précisé qu'à compter du premier janvier 2026 la « Mission pour la gestion durable de la ressource gentiane dans le Massif central », projet à la base des actions de l'association, devenait « Appui à la structuration de la filière gentiane ». Ce nouveau projet, multi-partenaires (CPPARM / VetAgro Sup), s'inscrit dans la continuité du précédent tout en permettant de redéfinir les axes de travail prioritaires : construire un réseau durable, sensibiliser, mieux connaître la plante et ses services, s'adapter et diversifier les sources d'approvisionnement, et enfin poser les bases d'une gestion adaptative.

Dans le cadre du travail de sensibilisation du premier maillon de la filière, Claire MISON a pu présenter l'enquête ethnobotanique en cours sur « la connaissance, la perception et la gestion de la Gentiane jaune par les éleveurs de la zone AOP Saint Nectaire ».

Les participants ont ensuite rejoint la Distillerie Louis Couderc pour une visite de savoir-faire animée par Jean-Jacques VERMEERSCH, avec dégustation de produits. Après un repas pris sur place, l'assemblée, accompagnée par l'Office de Tourisme du Pays d'Aurillac, a été invitée à découvrir le centre historique de la ville et ses boutiques centenaires.

3. Autres réunions :

- **Deux commissions de contrôle** (en visio) : les 13/05 et 24/06
- **Une réunion du groupe « coûts de production »**, à VetAgro Sup, le 03/02
- **Une réunion du groupe « culture »** : 18/06 à Anzat-le-Luguet (63420) + **visite de bout de champ** sur le Signal-du-Luguet
- **Groupe « réglementation »** : participation à la présentation de la feuille de route de la Gestion Adaptative (CBNPMP / MinTE*), en visio le 25/11

Le travail au sein des groupes projets est ouvert à toute personne motivée (administrateur ou simple adhérent) et peut évoluer en fonction des différents chantiers qui se mettent en place.

II. MARQUE «GENTIANE – FILIÈRE DÉVELOPPEMENT DURABLE»:

A/ Rappel sur le fonctionnement de la marque :

Cette démarche volontaire accessible à tous les maillons de la filière prend la forme d'une marque collective figurative dont l'Association Gentiana Lutea est propriétaire. Celle-ci est constituée d'un logo, accompagné d'un règlement d'usage et d'un plan de contrôle enregistrés à l'INPI* en 2021. Les audits sont assurés par l'interprofession qui a créé un organe dédié à la gestion de la marque : la «commission de contrôle».

Le dispositif prend appui sur un ensemble d'outils opérationnels, progressivement mis en place depuis 2014 dans le cadre de la « Mission gentiane » : le guide de bonnes pratiques de production, le classeur économique, la convention-type d'exploitation de racine de gentiane, les formulaires de fiche-de-chantier et de fiche-de-parcelle, l'annexe réglementaire et le dossier « statuts des arracheurs ». Ces documents convergent tous en une démarche « Qualité-filière » dont l'objectif est d'améliorer les pratiques environnementales et sociales, de gagner en traçabilité, de produire les données nécessaires à la gestion de la ressource et de valoriser la racine de gentiane produite.

Ainsi, le cahier des charges de cette démarche s'appuie principalement sur le respect des bonnes pratiques de production, sur la construction d'un circuit vertueux et sur l'alimentation d'un observatoire de la filière fiable qui garantit la confidentialité des données individuelles. Les bénéficiaires de la marque constituent donc un réseau d'acteurs identifiés et responsables.



B/ Ressource et campagne de production 2025 :

L'observatoire de la filière en tant que tel ne sera opérationnel que lorsque la démarche « Gentiane durable », grâce à laquelle nous collectons les données économiques et environnementales de la filière, réunira

suffisamment d'acteurs pour garantir le secret statistique. Pour l'heure, l'observatoire se base sur les témoignages et retours d'expériences des professionnels, que nous continuons à recueillir.

Données environnementales et climatiques : la période pluvieuse qui débute fin 2023 et s'étend jusqu'en mai 2025 est salubre pour la gentiane en gros déficit hydrique sur 2023 (besoin de l'ordre de 1200 mm bien répartis sur l'année). On voit donc dès le printemps 2024 une belle floraison et l'apparition de plantules de gentiane issues d'une germination de l'année, aussi bien sur les essais de culture qu'en milieu naturel. Les observations de tous permettent aussi de dire qu'au printemps 2025 la gentiane « ressort de tous les côtés » et que sa partie aérienne est très bien développée. 2025 restera marquée par une très belle floraison de la Gentiane jaune ! A partir de fin mai le temps devient chaud et sec, ce qui fait de 2025 une année globalement au-dessus des normales pour les températures et en-dessous pour les précipitations... des conditions difficiles pour les jeunes plants des cultures de gentiane implantées en 2025.

Exploitation : selon la moyenne des pesées réalisées sur quatre chantiers d'exploitation de gentiane (dans le Puy-de-Dôme, le Cantal et l'Aveyron), la masse moyenne des racines exploitées en 2025 est de l'ordre de 1,8 kg (voir chapitre I.A). Avec une ressource en baisse, on observe une concurrence féroce pour les chantiers, et des démarchages d'arracheurs parfois insistants. Les prix de gentiane sur pied continuent d'augmenter (de l'ordre de 0,60 € / kg), ... laissant la porte ouverte aux dérives (vols, ...). Malgré tout, les contrats écrits deviennent peu à peu la norme. Les factures restent cependant difficiles à obtenir de la part des propriétaires privés, qui préfèrent souvent les règlements en espèces. Des conflits entre propriétaires et fermiers sont parfois observés. L'évolution du climat pousse les agriculteurs qui cherchent à s'adapter, à modifier leurs pratiques, et parfois à détruire les prairies à gentiane (recueil de plusieurs témoignages en 2025). Le problème de main-d'œuvre pour l'arrachage se confirme. Les communes ont de plus en plus le souhait de gérer la ressource. En manque de repères, elles se tournent vers l'Association Gentiana Lutea. Enfin, les Pyrénées sont toujours le théâtre de conflits autour de l'exploitation de la gentiane (vols, non respect des réglementations, ...). Ceci s'explique en partie par un moins bon suivi des chantiers par les propriétaires (communaux souvent très étendus et difficiles d'accès).

Étude de l'aval de la filière : un projet de stage est en construction pour 2026, avec Jane Roche, enseignante-chercheuse UCA* – Polytech.

C/ Marque et droit d'usage en 2025 :

Après un travail d'actualisation des documents, les « kits de la marque 2025 », qui rassemblent l'ensemble des outils nécessaires au fonctionnement de la démarche, ont été envoyés aux bénéficiaires le 19 février (avant le début de la campagne de production). La composition de ces kits est adaptée au collège auquel appartient le demandeur de droit d'usage. On distingue depuis 2023 deux types d'audits : les audits administratifs, systématiques pour tous. Ils se répartissent de mars à juin afin que les dossiers puissent passer en commission de contrôle avant le 30/06, date butoir pour l'attribution des droits d'usage sur l'année en cours ; et les audits de chantiers qui ne concernent que les opérateurs en lien avec la gestion de la ressource ou l'exploitation de gentiane. Ces audits ont vocation à légitimer la présence des arracheurs sur leur chantier, à contrôler le respect des bonnes pratiques de production, à assurer une présence sur le terrain et à maintenir un dialogue avec les arracheurs. Ils permettent enfin d'acquérir davantage de données en vue de l'actualisation du guide de bonnes pratiques. Ces audits de terrain se sont étalés de juillet à octobre 2025.

Les demandeurs audités sont : Greentech (le 27/11/24) ; SVE (le 19/03) ; Pernod-Ricard-France (le 21/03) ; Loïc GENTET (le 24/03 et le 02/07) ; Johan BOUGES (le 02/04) ; Distillerie Louis Couderc (le 24/03) ; Gentiane 15 (le 25/03 et le 01/07) ; Cantal Gentiane (le 08/04 et le 01/07) ; Herb'Expert (le 10/03) ; SICARAPPAM* (le 19/05 et le 02/07) ; Commune d'Anzat-le-Luguet (le 01/04) ; Orianagri (le 07/04 et le 08/07) ; Oriane (le 07/04) ; Archibald Distillations (le 12/06) ; Commune de Picherande (le 04/06) ; COPTASA (le 08/04) ; Antoine ROUX (le 19/06) ; Commune de Laguiole (le 11/06) ; Commune de Nasbinals (le 11/06) ; Distillerie de l'Eau Folle (le 19/06 et le 07/10) ; Maison Monéger (le 24/06) ; Antoine LE BALLEUR (le 29/09).

Le nombre de bénéficiaires de la marque passe de 17 en 2024, à 22 en 2025.

La commission de contrôle s'est réunie à deux reprises en 2025 (13/05 et 24/06), elle a validé les dossiers des 22 demandeurs audités, parmi lesquels on compte six nouvelles demandes de droit d'usage : les communes de

Laguiole et de Nasbinals, Gentiane 15, la Distillerie de l'Eau Folle, la Maison Monéger, et Antoine LE BALLEUR.

L'édition et l'envoi des attestations de droit d'usage valables un an, ont été réalisés le 25/06 ; la liste actualisée des acteurs labellisés, disponible sur www.cpparm.org/la-gentiane/ et sur <https://www.interprogentiane.org/acteurs-labellises-filiere-gentiane-developpement-durable/> a également été mise en ligne et est consultable par tous.

Le contrat pour la surveillance de la marque confiée à Maître Guiu, avocat des marques, a été reconduit le 25/01.

D/ Accompagnement des professionnels et implication des territoires :

1. Professionnels déjà labellisés :

Les professionnels labellisés bénéficient d'un accompagnement vers des pratiques plus durables. Un suivi au cas par cas leur est proposé : appui à la communication interne de l'entreprise / coopérative, mise en place de nouveaux outils, objectifs de progression, accompagnement dans la gestion de la ressource, ...

2. Davantage de territoires impliqués :

La gestion de la ressource gentiane n'est pas chose facile pour une commune qui n'est pas professionnelle de la gentiane, n'est généralement pas organisée en vue de son exploitation et ne connaît pas toujours bien la plante. Il en résulte souvent soit un blocage strict, soit une exploitation non gérée qui peut aboutir à l'épuisement de la ressource. Dans ce contexte, l'interprofession propose à la commune d'entrer dans la démarche « Gentiane durable », afin de bénéficier d'une expertise et d'un accompagnement pour qu'elle prenne en main la gestion de sa ressource en gentiane. En 2025, les communes de Laguiole et de Nasbinals ont rejoint Picherande et Anzat-le-Luguet (partenaires historiques) et sont entrées dans la démarche. Il leur est proposé de les accompagner sur le terrain afin d'évaluer la ressource et de les aider à mettre en place un plan de gestion.

E/ Evolution de l'outil en 2025 :

Les professionnels ont souhaité que la démarche « Gentiane durable » soit évolutive afin de s'adapter au mieux aux besoins de la filière et à l'état de la ressource. Les points d'évolution actés ou consolidés en 2025 sont :

- **Mettre l'accent sur la progression et sur l'accompagnement personnalisé :** point essentiel pour entretenir une relation constructive entre les acteurs et l'interprofession. Il se concrétise notamment par l'ajout de la notion de « progression » sur l'avis délivré par la commission de contrôle.
- **Une obligation à disposer d'un dossier administratif sur les chantiers :** ce dossier a pour but de légitimer la présence des arracheurs sur la parcelle. Il doit pouvoir être présenté en cas de contrôle (gendarmerie, propriétaire, DDT*, OFB*, Association Gentiana Lutea, ...). Il se compose des documents d'identité des arracheurs et de l'entreprise, le cas échéant des cartes de séjour et autorisations de travail, des contrats (avec le propriétaire, contrat de travail ou de prestation d'arrachage), des éventuelles autorisations (DDT, ...), de la fiche de chantier, du guide de bonnes pratiques, de l'attestation de droit d'usage de la marque, et de photos avant/après arrachage (optionnel mais souhaité).
- **Une culture de gentiane AB peut être labellisée « Gentiane durable » :** dans un contexte de baisse de la ressource, la mise en culture de gentiane participe à la diversification des sources d'approvisionnement ainsi qu'à une meilleure connaissance de la plante. Cette culture, si elle est conduite sans intrants chimiques, est donc considérée par la filière comme étant durable. L'avenant au règlement d'usage sera rédigé en 2026.
- **Une demande de droit d'usage de la marque peut être étudiée en cours d'année :** le calendrier normal prévoit une demande de droit d'usage (ou de renouvellement) entre février et fin juin. Ainsi, les dossiers validés obtiennent leur attestation de droit d'usage pour la période allant du 01/07/N au 30/06/N+1. Une nouvelle demande de droit d'usage peut être acceptée en cours d'année, mais ceci implique quelques ajustements : s'agissant d'un opérateur soumis à une période de conversion, la campagne en cours rallonge d'autant cette période ; l'opérateur doit adhérer à l'association et s'engager à respecter le règlement d'usage de la marque ; il doit s'acquitter de l'intégralité de la redevance sur l'année en cours.

F/ Objectif d'un fonctionnement autonome

En 2025 il y a eu 22 demandes de droit d'usage de la marque. Tous les dossiers ont abouti. La gestion de la marque représente 22 audits administratifs dont 3 dématérialisés (dossiers simples d'opérateurs qui ne sont pas en lien direct avec la production de racine), 6 audits de chantiers, 1 visite de parcelles et 2 réunions de la commission de contrôle. L'ensemble des travaux a nécessité 28 jours du temps de travail de Stéphanie FLAHAUT, ce qui équivaut à 1,3 j / dossier. Sur 2025 l'outil s'autofinance à hauteur de 43 %. Il est noté qu'il sera difficile de faire mieux en conservant la qualité de service actuelle : gratuité pour le 1^{er} maillon (propriétaires et gestionnaires fonciers), prix symbolique pour le second (arracheurs indépendants au statut souvent précaire), bonne présence sur le terrain et travail de sensibilisation.

III. ACTIONS / PROJETS (Gentiana Lutea / CPPARM / VetAgro Sup)

A/ Suivi de gentiane sur les estives :

1. Observations avec les arracheurs de gentiane :

Les observations sont aujourd'hui réalisées sur les chantiers d'arrachage audités, dans le cadre du droit d'usage de la marque « Gentiane durable » :

Dans le contexte actuel de baisse de la ressource, ce type de relevés mis en place en 2023 a pour objet d'actualiser le guide de bonnes pratiques de production de racine de gentiane et de travailler sur des préconisations objectivement contrôlables. Nous tentons par exemple de transformer un taux de prélèvement maximum en nombre de plants à laisser en place, ce qui prémunit aussi d'autres exploitations dans les années qui suivent la récolte. Nous souhaitons également avoir une idée plus précise de la masse moyenne d'un pied exploitable (actuellement de 1 kg selon notre guide de bonnes pratiques).

Concrètement l'auditeur pèse 10 plants (partie souterraine) au fil de l'arrachage. Ce ne sont pas forcément les plus gros plants qui sont choisis, mais les plus représentatifs de ce qui est réellement exploité sur chaque chantier. Voici la masse moyenne des plants exploités dans le Massif central sur trois années de relevés :

Année	Nombre de chantiers pesés	Masse moyenne (en gr) / racine
2023	2	1455
2024	4	1757
2025	4	1835
Moyenne		1682

Vu le faible nombre de chantiers encore audités, ces données ne peuvent être considérées comme représentatives. Elles donnent cependant une idée de la taille des plants aujourd'hui exploités et montrent une importante hétérogénéité entre les sites (masse ou morphologie de la partie souterraine de la plante). Ces données constituent également des repères pour les professionnels qui peuvent ainsi situer la « qualité » de leur site de gentiane.

Des comptages sont par ailleurs réalisés avec les arracheurs : sur 100 m² déjà exploités, et sur 100 m² qui n'ont pas encore été arrachés. Les informations relevées s'intéressent à la densité de gentiane, à la floraison et au fait que les hampes sont mangées par les bovins ou non, à la présence de jeunes plants et de plantules, et enfin au nombre de plants potentiellement exploitables. Il est à noter que bien que le relevé nous informe sur la structure de la population, les deux placettes ne peuvent être comparées entre elles car la répartition de la gentiane est aléatoire sur la prairie.

Principales observations :

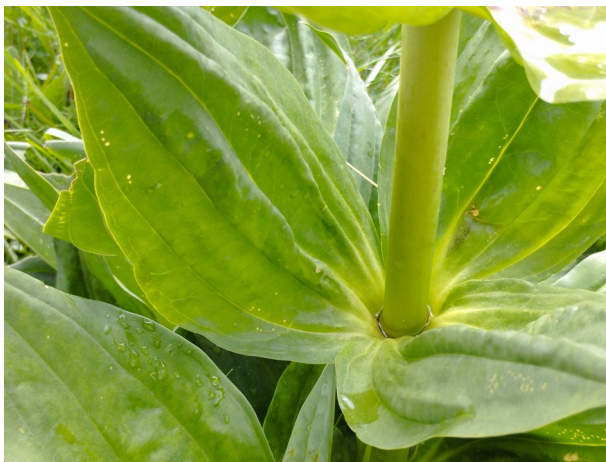
La gentiane : sur certains sites, même visiblement âgée, la gentiane reste petite ; le taux de matière sèche de la racine varie beaucoup en fonction des conditions météo ; on observe de grosses différences entre les massifs, tant concernant la taille des racines que les rendements et la faisabilité de l'arrachage : certains sols caillouteux et argileux de Savoie sont par exemple peu propices à l'arrachage de gentiane (racines très difficiles à extraire) ; après deux années pluvieuses, la gentiane est beaucoup plus visible : plus de plants, plus de masse foliaire, plus de floraison, plus de germination !

Les pratiques : les hampes florales ne sont épargnées par le bétail que sur les systèmes très extensifs, souvent lorsque la prairie a laissé place au genêt ou à la fougère ; le taux de prélèvement des arracheurs qui a été observé est d'environ 2/3 des plants exploitables, mais certains propriétaires qui souhaitent redonner plus de place aux plantes fourragères ou mettre en culture la parcelle, insistent pour que le taux de prélèvement soit plus élevé..

Limites du contrôle mises en évidence par ces relevés : il est noté que la fenêtre de temps pour une observation objective du taux de prélèvement est généralement inférieure à 1 mois (entre la mi-juin et la mi-juillet). Les principaux facteurs qui ont un impact important sur l'état visuel de la partie aérienne de la plante et qui peuvent faire varier cette période pour un contrôle objectif sont : l'altitude, la saison, le pâturage et la météo des semaines précédentes.

Un échange avec Hugues LECHENNE, en charge du « plan de gestion Gentiane » au CBNPMP*, sur le suivi de la ressource a permis en septembre 2025 un retour d'expérience Massif central / Pyrénées.

Certaines anomalies ont finalement été observées : étages de trois feuilles ou floraison rouge orangée. Des prélèvements ont été réalisés dans le but de travailler sur l'origine de ces anomalies (évolution du climat ?) et d'effectuer des analyses génétiques pour déterminer s'il s'agit de mutations (voir chapitre III-F).



Anomalie : étages de trois feuilles - juillet 2025



Anomalie : gentiane "rouge" - Photo Colin BESSENAY - juin 2026

B/ Essais de semis et de culture de gentiane :

En permettant la diversification des sources d'approvisionnement, la culture de gentiane s'inscrit pleinement parmi les mesures de gestion de la ressource. Cet axe de la « Mission Gentiane » a d'autant plus d'importance que l'on perçoit aujourd'hui l'effet négatif de l'évolution climatique sur le renouvellement des populations sauvages. A terme, la culture de gentiane pourrait aussi participer à la diversification des activités au sein des exploitations agricoles de montagne confrontées à l'évolution climatique.

Depuis quelques années nous travaillons également sur la réimplantation de la gentiane directement dans son milieu naturel, c'est ce que nous appelons le « sur-semis » (semis de gentiane sur des prairies de montagne en pâturage bovin).

En 2025 Pernod-Ricard réaffirme son soutien en finançant du temps de travail pour la mise en place et le suivi des essais. Pernod Ricard supporte également le projet via le don de graines et les échanges avec Hervé NEUVILLE, son responsable de cultures. C'est également lui qui réalise les tests de germination ainsi que les traitements à l'AG3 (acide gibbérellique) pour lever artificiellement la dormance des graines.

1. Sur-semis et plantation directement dans la prairie :

La synthèse des travaux 2025 de sur-semis et plantations sur prairies est disponible sur l'espace de travail en ligne, ou sur simple demande auprès de l'association.

Rappel des modalités :

- A : Semis d'automne de graines non traitées

- B2 : semis de printemps de graines traitées à l'AG3*
- Pn : plantation de plants racines nues
- Ppp : plantation de plants en paperpot (mottes entourées de papier)

Le « griffage » de la prairie a été abandonné en 2022 car compliqué à mettre en œuvre sur ces zones de montagne où les éleveurs ne sont souvent pas équipés du matériel nécessaire. Sur les prairies utilisées pour nos essais, la présence de campagnols est cependant mise à profit car ceux-ci font remonter de la terre en surface.

Evolution des précipitations : comparaison des normales avec les précipitations depuis 2021, sur les stations météo les plus représentatives de nos sites de sur-semis :

	Anzat-le-Luguet (63) – alt. 1270 m		Marcenat (15) – alt. 1075 m		Laguiole (12) – alt. 1030 m (pour les normales) ; Alpuèche (12) – alt. 1107 m (relevés depuis 2014)	
Normales 1991-2020	1207 mm		1174 mm		1441 mm	
Relevés 2021	1115 mm	-8 %	1261 mm	+8 %	1336mm	(-3%)
Relevés 2022	866 mm	-28 %	878 mm	-25 %	933mm	(-35%)
Relevés 2023	1327 mm	+10 %	1169 mm	-0,5 %	1496mm	(+4%)
Relevés 2024	1386 mm	+15 %	1237 mm	+5 %	1654mm	(+15%)
Relevés 2025	1068 mm	-11 %	1070 mm	- 9 %	1279 mm	(- 11 %)

Essais en cours, protocole et observations :

1/ Essai 1 (sur-semis 2021-2022) : conditions météo défavorables (hiver et printemps très chaud et sec, avec des périodes hivernales sans neige en montagne), très peu de germination, essai abandonné.

2/ Essai 2 (sur-semis 2022-2023) : bonne germination des semis d'automne (conditions hivernales dans la norme en montagne, avec présence de neige au sol), mais échec des semis du printemps (épisodes chauds et secs au printemps et en été, ponctués d'orages en montagne). Les plantules ont du mal à s'implanter, surtout à basse altitude (on retiendra une année exceptionnelle pour le foin : herbe haute et dense sur les prairies, ... peu de place pour la gentiane). Peu de résultats mais les observations sont maintenues. Des plantules d'environ 10 cm sont repérées lors de la visite du 10 juin 2025 à Lacalm, mais il y a un doute sur leur âge.

3/ Essai 3 (sur-semis 2023-2024 + plantation de gentiane racine nue en décembre 2023 + plantation de gentiane en paperpot en juin 2024) : en 2024, les conditions météo particulièrement humides et bien réparties sur l'année ont permis l'apparition de nombreuses plantules sur les trois sites d'observation : à Gelles (63), Saint Saturnin (15) et Lacalm (12). Leur implantation est vérifiée sur les placettes indicatrices, lors de la visite du 10 juin 2025 : quelques plantules sont visibles à Lacalm à l'abri du muret, et 50 % des plants Pn et Ppp sont retrouvés. Concernant les sites de Gelles et de Saint Saturnin, la densité des plantes prairiales qui elles aussi ont apprécié les conditions météo, ne permet pas à la gentiane de s'implanter. Ces deux sites jugés trop bas en altitude (900-1000 m) sont donc abandonnés.

- Observations :

Nos observations confirment le fait que la gentiane est très sensible aux conditions météo. Après plusieurs années en déficit hydrique, 2023 et 2024 sont salutaires pour une gentiane qui « ressort » partout où on la disait en diminution. Sur le site de Lacalm, on observe même des gros plants non visibles les années précédentes. Globalement sur nos essais on voit que les jeunes plants de gentiane apprécient un milieu frais. Ils ont besoin de la protection des autres végétaux, mais se développent lentement et sont dans le même temps très sensibles à leur concurrence. Nous observons que la gentiane parvient difficilement à s'implanter dans une végétation trop dense (lorsqu'il y a beaucoup de graminées et que celles-ci sont denses ou insuffisamment pâturées) et si le milieu est trop exposé, chaud et séchant. La question du type de prairie idéal pour la réimplantation de gentiane, et de son stade de développement se pose donc.

- Protocole d'essai réajusté à partir de fin 2024 :

- Choix de sites plus en altitude : Lacalm (1270 m) est maintenu. Gelles (900 m) et Saint Saturnin (1000 m) ne sont pas retenus pour la suite des expérimentations, mais le suivi des essais en place se poursuit. Le Signal du Luguët (1500 m) et Cheylade (1270 m) sont deux nouvelles stations.
- Réduction de la taille des parcelles : 100 m². Afin de nous concentrer dans un premier temps sur la germination, et de nous adapter à la faible quantité de graines disponibles pour l'essai 4 (2024-2025).
- Augmentation de la densité de semis (x3) : 300 gr / 100 m²
- Maintien des modalités A, B2, ppp et pn (voir rappel des modalités testées ci-avant)
- Test de nouvelles variantes : semis au pied de gros plants, sur des taupinières étalées, au bas de murets ou au pied de piquets de clôtures ; sur une lande à myrtille broyée ; dans les ornières d'érosion de la lande.

4/ Essai 4 (2024-2025), mise en place et premières observations : installation des essais sur les nouveaux sites, plus en altitude (Lacalm-12, Cheylade-15 et Anzat-le-Luguët-63). Le site d'Anzat-le-Luguët diffère des deux autres par son altitude plus élevée (1500m) et par sa végétation : il s'agit d'une lande à myrtille.

- **Le semis de la modalité A** est réalisé en début d'hiver (novembre-décembre 2024). Sur le site d'Anzat-le-Luguët, les graines sont réparties sur différentes zones : sur la lande à myrtille broyée, dans les myrtilles (zone non broyée), dans les ornières d'érosion, et sur une zone enherbée, sans myrtille (nard). A Cheylade le semis est effectué pour la première fois dans la neige (+ de 20 cm).

- **Le semis de la modalité B2** est réalisé les 1 et 2 avril 2025. La neige a fondu mais la végétation n'a pas encore redémarré. En cherchant, seuls sont visibles au ras du sol les bourgeons (2 cm) des gros plants de gentiane. Nous testons le semis au pied de gros plants, le long des murets, au pied des piquets de clôture et sur des taupinières étalées. Le choix des zones à la végétation moins dense est privilégié.

- **Météo 2024-2025** : fin 2024 a été très pluvieux, contrairement à la seconde moitié de l'hiver. La neige a malgré tout été abondante. Canicule marquée en juin et juillet.

- **Visite et plantation des 9 et 10 juin 2025** : à Lacalm la végétation est moins haute qu'en 2024 à la même date, mais elle est dense. Pour la deuxième année consécutive on y observe de nombreuses gentianes avec beaucoup de hampes en formation. La végétation se réveille peu à peu sur le site d'Anzat-le-Luguët (plus en altitude) et on note l'apparition de nombreuses plantules de gentianes (0,5 cm) dans les ornières (modalités A et B2). A Cheylade et Lacalm c'est sur les placettes indicatrices et au pied des piquets que l'on en compte le plus (là où la végétation est plus rase). Les variantes qui n'ont pas fonctionné sont : le semis dans le broyat et sur les taupinières étalées (zone *a priori* trop sèches et exposées aux rayons du soleil), le semis au pied de gros plants (germination observée mais plantules étiolées). Observations à poursuivre.

- **Plantation de plants racine nue (pn) :**

Vues les difficultés d'implantation de la gentiane dans la prairie (à partir de graines), il semble important de travailler aussi la plantation. En complément des essais

de plantation de paperpots (plants de quelques semaines), il nous a paru intéressant d'expérimenter une plantation de plants plus âgés et plus robustes pour lesquels on peut s'attendre à une concurrence moins brutale. Pour cet essai, des plants racines nues prélevés la semaine précédant la plantation par Denis Chaud, sur sa pépinière en pleine terre (semis 2017), sont utilisés. La partie aérienne déjà développée est habillée avant plantation. Les plants de 15-30 cm sont ensuite mis à tremper dans un seau d'eau. Le trou de plantation est réalisé à la barre-à-mine. La racine de la taille d'un doigt est insérée dans le trou et les plants sont ensuite rechaussés à l'aide d'une petite pelle de jardinier. La distance entre plants est de 20 cm. Chaque plant est arrosé après plantation. 50 plants sont installés sur chaque site : le 09/06 à Cheylade, le 10/06 à Lacalm et le 18/06 à Anzat-le-Luguët (à l'occasion de la visite du groupe projet culture). Il faudra attendre le printemps 2026 pour évaluer la façon dont ils auront supporté la période de canicule de juin-juillet 2025.



Plants racine nue pour repiquage sur l'estive – juin 2025

5/ Essai 5 (2025-2026) : phase 1 de la mise en place : semis modalité A et plantation Pn

En 2025 la gentiane a très bien fleuri et la quantité de graines disponibles (toujours origine Auvergne et issue des cultures de Pernod-Ricard) est importante. Les essais se poursuivent sur les trois sites d'expérimentation, avec une densité de semis encore plus importante : de l'ordre de 8 litres / 100 m². Tirant profit des récentes observations, les variantes expérimentées en 2024 sont renouvelées : semis dans les ornières, le long d'un chemin sur de la terre à nue, le long des murets et des clôtures, dans les creux d'anciens burons et sur des taupinières étalées (cette fois-ci avant l'hiver). Un semis a également été réalisé sur une autre estive d'Anzat-le-Luguet (estive des Jugnaux), en bordure d'une plantation de haie (bande de un mètre de large et d'environ 20 m de long, avec un sol travaillé et une clôture qui préserve du piétinement bovin).

En 2025 nous avons également restauré les repères des parcelles d'essais sur les trois sites : pieux en bois et marquages à la peinture orange.

2. Réunion du Groupe « Culture » et visite de bout de champs à Anzat-le-Luguet

La réunion organisée à Anzat-le-Luguet le 18 juin 2025 est l'occasion pour les 12 personnes présentes d'échanger sur les différents essais en cours, qu'ils soient mis en place par l'association ou par chacun d'entre eux. C'est également là que se discute la suite à donner aux expérimentations, les besoins en graines et plants et les nouvelles propositions. Après 2 années très sèches, les conditions météo de 2024 et du début de 2025 (jusqu'en mai) ont été très pluvieuses et favorables à la gentiane.

Une pépinière de plants à Cisternes-la-Forêt :

Denis CHAUD a semé de la Gentiane jaune fin 2017 (semis à la volée après travail du sol), sur une parcelle en lisière de bois avec peu de graminées (ronce, framboisier, fougère, ...). Puis il a effectué un broyage annuel (à l'automne). On y observe aujourd'hui une très belle densité de gentiane à différents stades de développement. Un premier prélèvement (le 17/05) de plus de 1200 plants pour les essais de culture du printemps a été réalisé. Le reste des plants est prélevé en septembre et octobre pour d'autres essais de plantations (environ 2000 plants).



Prélèvement de plants – pépinière de Cisternes-la-Forêt
- octobre 2025

Le groupe note le besoin de démarrer une ou plusieurs pépinières de gentiane en vue des futures plantations : il est décidé d'initier ce travail sur des terrains communaux de Picherande et d'Anzat-le-Luguet.

Parallèlement, une commande de 6000 plants en paperpot s'organise pour le printemps 2026.



Plants à repiquer sur l'estive - Anzat-le-Luguet -
18/06/2025

Visite et plantation sur le site expérimental d'Anzat-le-Luguet :

l'objet de la sortie est de faire découvrir au groupe les essais de sur-semis et de vérifier si depuis la visite du 09/06, de nouvelles plantules sont apparues. Il s'agit aussi de mettre en terre les plants racine nue prélevés sur la pépinière de Cisternes-la-Forêt. Aucune nouvelle plantule n'est observée sur les parcelles A et B2, mais les plantules identifiées dans les myrtilles, à l'abri des ornières, sont toujours visibles. 72 jeunes gentianes sont plantées. Les trous sont réalisés à la barre-à-mine, dans un sol profond et tourbeux. Les plants sont habillés et mouillés avant plantations. Une fois en place, ils sont rechaussés à l'aide d'une petite

pelle de jardinage. Le tout est arrosé après plantation (environ un verre d'eau / plant).

Réunion et visite de bout de champ font l'objet d'un article dans La Montagne « Sauvage mais pas indomptable », paru le 24 06 2025 et écrit par Julien RAPEGNO, en reportage avec les membres de l'association toute la journée.

3. Mise en place d'une culture expérimentale et d'une pépinière à Picherande :

Le travail commence début octobre par deux chantiers participatifs d'extraction de plants semés en 2017 à sur la pépinière de Cisternes-la-Fôret. On y teste fourche du diable, motoculteur et charrue. L'outil le plus approprié s'avère être la charrue équipée d'un seul soc, qui retourne la terre et permet à l'équipe au sol, au fur et à mesure de l'avancée du tracteur, de sortir les jeunes plants ramenés à la surface. A cette période de l'année, la partie aérienne de la plante n'est plus visible, mais ceci n'est pas gênant car les racines, en moyenne de la taille d'un doigt, sont bien reconnaissables. En y regardant de près, on peut déjà identifier le bourgeon qui donnera naissance le printemps prochain aux nouvelles rosettes de feuilles.



Chantier collectif pour le semis et la plantation de gentiane à Picherande - octobre 2025

L'équipe de planteurs se retrouve fin octobre pour la première plantation à Picherande. La commune y a préparé une parcelle de 1000 m² : la végétation de ce terrain enherbé a été broyée et le sol a été retourné par bandes. Les premiers 200 m² sont semés, avec de la graine issue des cultures de Pernod-Ricard (origine Auvergne), dans le but de constituer une pépinière. À titre expérimental, les semis sont réalisés d'une part sur les bandes travaillées, et d'autre part sur les parties en herbe. Ces deux modalités seront entretenues par deux broyages annuels.

Les autres bandes sont consacrées aux plantations : une toile tissée de 138 cm de large est déroulée sur chaque bande, elle y est fixée à l'aide d'agrafes. La toile est ensuite fendue pour accueillir les jeunes

plants. Au final ce chantier collectif permet d'installer quatre bandes de 20 m, soit environ 800 plants. L'essai est complété par la plantation de quelques 200 plants un peu plus gros installés sans bâche, en bordure des bandes semées. Les quatre bandes restantes sont réservées pour les plantations de plants en parperpots, prévues au printemps 2026.

4. Suivi des autres essais de culture :

La « Mission gentiane » permet par ailleurs de suivre les essais des adhérents ou partenaires de l'association Gentiana Lutea répartis sur tout le Massif central.

Chez Denis (Javols – 48) :

- **Visite le 02/04** de la culture mise en place le 02 juin 2024 à Javols (48), 2400 plants : la culture est divisée en deux parties : avec ou sans bâche en inter-rangs. La partie bâchée est moins enherbée. À cette date la gentiane commence à sortir. De nombreux plants sont déchaussés, mais l'observation de la partie souterraine montre un enracinement solide.

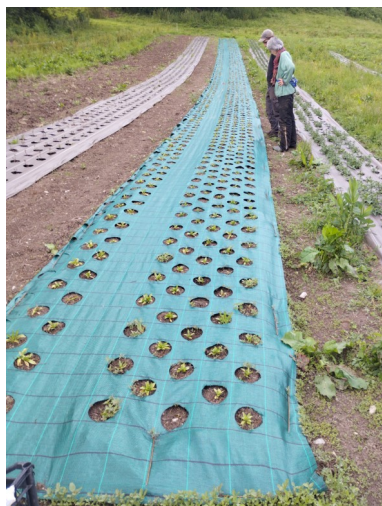
- **Visite le 18/05** : la gentiane de la partie enherbée est moins développée. La partie bâchée est restée propre. La mortalité est *a priori* similaire sur les deux parties (de l'ordre de 30%). Les conditions météo sont favorables et la culture avec bâche est très belle.

- **Plantation du 18/05** : mise en culture de 1172 plants prélevés la veille sur la pépinière en pleine terre de Cisternes-la-Forêt. Le sol est meuble, profond et bien préparé (rota + motoculteur avant plantation). Plantation de plants à des stades de développement différents (+ ou - de 15 cm à 30 cm). Racines et feuilles sont entières.

Pas d'arrosage à la plantation (plants fanés en fin de journée). Les conditions météo tournent au chaud et sec Densité de plantation : 20-30 cm sur le rang et 50 cm en inter-rangs. Plantation avec une gouge à asperges pour ouvrir le sol meuble et bien travaillé.

- **Témoignage automne 2025** : peu de plants ont survécu à la sécheresse de juin/juillet. La culture est détruite.

Chez Loïc (Jou-sous-Monjou - 15) :



Culture de quelques jours - Jou-sous-Monjou - mai 2024



Culture de 1 an - Jou-sous-Monjou, - Très belles croissances et floraison - juin 2025

- **Les observations de mars 2024** permettent de noter que sur un petit essai (1 m²) que Loïc a semé fin 2022, les plants sont progressivement déracinés et expulsés du sol. Ce phénomène problématique, très marqué sur cet essai, a déjà été observé sur des plantules de première année issues de semis direct, il est probablement lié à la nature du sol (argilo-limoneux) et au gel/dégel... à vérifier.

- **Visite du 23/03** : la gentiane en paperpots, desquels Loïc a retiré le papier afin de limiter le déchaussement des plants, plantée sur bâche en juin 2024 (1200 plants avec 25 cm entre plants) a bien passé l'hiver, elle commence juste à ressortir.

- **Observations juin 2025** : très belle gentiane, présence de nombreuses fleurs. Taux de mortalité non relevé (voir photo ci-dessus).

Chez Ines (Gelles – 63) :

Plantation en mai 2023 d'une parcelle de 50 m² de gentiane en paperpots, avec bâche en inter-rangs. Très beau développement en année 1. Ce développement se confirme sur 2025. Observation de plantules issues d'une germination de l'année au pied de certains plants ayant fleuri en 2024 !!

Relevé du temps passé sur la culture :

Année	Préparation du sol	Mise en place bâche	Plantation	Rebouchage des trous	Arrosage	Désherbage	Temps total
2023	16h50	1h30	2h25	15 mn	1h	2h40	24h15
2024	0			20 mn		8h05	8h25
2025						1h30	1h30

Du fait de la petite taille de l'essai, le temps passé pour le travail du sol n'est pas représentatif, il serait proportionnellement moins important sur une surface plus grande et avec du matériel adapté. En plus de maintenir une fraîcheur sur l'inter-rangs, la toile tissée permet un gain de temps important sur l'entretien de la parcelle. On peut noter la baisse du temps consacré au désherbage en troisième année.

Au pied des plants ayant fleuri en 2024, on observe déjà du re-semis naturel !

Chez Cécile (Pradels- 15) :

Plantation en mai 2023 et mai 2024 de quelques plants (Pradels dans le sud Cantal) : 1. Sans bâche en 2023 (de nombreuses pertes d'observées ; les plants encore vivants sont peu développés) ; 2. Sur bâche en 2024 (très beau développement comme pour les essais des autres membres de l'association).

Chez Pernod-Ricard, (Bourg-Lastic – 63, suivi par Hervé) :

Semis direct d'une culture de gentiane sous couvert de triticales : après le semis de triticales réalisé en octobre 2023, les conditions météo n'ont pas permis le semis de gentiane (initialement prévu un mois plus tard). En

dernier recours, les graines ont été conservées au frais, avant de subir un traitement à l'AG3, afin d'être semées en mars 2024. Bonne germination observée lors de la visite de bout de champs du 27/05/2024. La céréale protectrice est moissonnée en juillet 2024. Les pailles, assez courtes, sont broyées et laissées sur place. La parcelle est ensuite broyée début mai 2025 à 10 cm de hauteur (au dessus de la gentiane). Les observations de mai 2025 montrent des plantules qui ont bien résisté et ont grandi. La parcelle s'est peu salie. Les plantules ne résisteront cependant pas aux fortes chaleurs de la fin du printemps 2025.

En 2025, les cultures plus anciennes sont très fleuries. On y observe de nombreux semis spontanés qui laissent imaginer une nouvelle technique de récolte : prélèvement à la fourche des plus gros plants, sans destruction de la culture.

C/ Sensibilisation des éleveurs, propriétaires et gestionnaires fonciers à la gestion durable de la ressource :

Il apparaît que ce maillon de la filière joue un rôle essentiel tant au niveau de la gestion de la ressource que des pratiques socio-économiques liées à l'exploitation de la racine : accès à la ressource, impact des pratiques sur la croissance de la plante, mémoire des chantiers, mais aussi pouvoir d'imposer plus de transparence et de traçabilité (contrats écrits, facturation, transactions par chèques ou virements bancaires, ...). Plusieurs actions ont été réalisées en 2025 :

Invitée par Auvergne Estives*, l'Association Gentiana Lutea a ainsi participé au **Sommet de l'Élevage** de Clermont-Ferrand, le 09/10, sur le stand des Rencontres Pasto (SIDAM* et Réseau Pastoral AURA*). Nous y avons projeté un diaporama de photos sur la plante, la production de racine, ses transformations et la relation à l'élevage. Rejoints par plusieurs adhérents (arracheurs, distillateurs, gestionnaires fonciers, membres experts), nous avons également animé une dégustation de racine confite et de différentes boissons à la gentiane, moment de découverte convivial et propice aux échanges sur la plante et sur la relation à l'élevage.

Prise de contact avec FAM pour construire un projet de conférence gentiane / vaches Aubrac pour le Salon International de l'Agriculture 2026. Rédaction de la note conceptuelle (le 16/12).



Sommet de l'Élevage - octobre 2025

Construction d'un sujet de thèse VetAgro Sup / Gentiana Lutea / Pernod-Ricard qui s'inscrit dans la continuité des travaux engagés autour des services de la gentiane : « Quels services santé et sensoriels sont rendus par la Gentiane jaune en fonction de son évolution en milieu naturel, de ses modes de production et de transformation nécessitant une gestion raisonnée de la ressource ? ». Le projet de thèse Cifre à l'étude depuis fin 2024 est présenté début 2025. Il ne trouve finalement pas de financement.

Toujours par souci de renforcer le lien gentiane / élevage, cette thématique a largement été prise en compte dans la construction du **prévisionnel d'actions 2026-2028**, notamment dans l'axe 1 « Construire un réseau durable via la consolidation des outils développés par la filière et un travail de sensibilisation », et dans l'axe 2 « Mieux connaître la plante et ses services, s'adapter et diversifier les sources d'approvisionnement », et ainsi participer à la diversification sur les exploitations agricoles de montagne, ...

D/ Bases d'une réflexion sur un cadre réglementaire :

Face à la baisse de la ressource, à une démarche « Gentiane durable » basée sur le volontariat d'une part, et à l'augmentation du nombre d'entreprises mal identifiées et aux pratiques obscures d'autre part, la réflexion sur un nécessaire cadre réglementaire se structure dès la fin 2023 lors de la réunion du 22 novembre organisée avec le soutien de la DRAAF*, et à laquelle sont conviés les organismes concernés par la gestion des ressources naturelles (principalement situés dans le Massif central) : la DRAAF, la DREAL*, les DDT, l'OFB, les CBN*, les PNR*,... Le but est d'alerter sur l'état de la ressource, et d'étudier la possibilité de construire

ensemble un cadre réglementaire évolutif, au sein duquel la filière garderait un rôle actif. L'interprofession valide début 2024 une note qu'elle transmet à l'OFB. La note présente la gentiane comme une plante sauvage exploitée sur des terres agricoles, ce qui implique une gestion équilibrée entre exploitation et mesures de protection. Les professionnels imaginent cette réglementation comme un réel outil de gestion. Ils proposent un système de permis d'arrachage associé à des déclarations de chantiers.

Suite à ce travail et afin de bien comprendre les enjeux liés à la plante et sa filière, l'OFB demande à l'interprofession de réaliser une synthèse plus détaillée faisant état des connaissances actuelles et de leur origine et niveau de fiabilité. Ce travail initié en 2024 est finalisé et transmis à l'OFB en novembre 2025.

Accompagnement de l'OFB pour la mise en place d'une « Gestion Adaptative » : il s'agit d'un mode de réglementation jusqu'à présent appliqué à la préservation de la faune, qui se construit avec les acteurs du territoire et a la particularité de pouvoir évoluer au fur et à mesure que sont acquises de nouvelles données. Or le MinTE, dans le cadre de sa Stratégie Nationale de la Biodiversité 2030, souhaite transposer ce concept de la faune à la flore. Il envisage de commencer par des espèces à forts enjeux comme la gentiane et l'arnica.

Le groupe « réglementation » de l'Association Gentiana Lutea au sein duquel sont représentés les différents maillons de la filière, assiste le 25 novembre à la présentation de la feuille de route « Cueillettes – Gestion adaptative de la flore sauvage », réalisée par le CBNPMP à la demande du MinTE. Cette feuille de route est construite autour de 4 axes :

1/ Coordination et collaboration des acteurs : renforcer la collaboration entre les différents acteurs de la filière pour optimiser la gestion des ressources naturelles. On retrouve ici les pistes d'actions travaillées dès 2022, dans le cadre du projet d'observatoire des cueillettes. Ce premier axe prévoit notamment la mise en place d'un Centre d'Information sur les Ressources Sauvages Cueillies, leur Écologie, leur Économie, c'est le projet CIRCÉE* (porté par le CBNPMP) ; le déploiement de la plateforme « Cueilleurs-Sentinelles » (AFC), et l'étude sur l'aval de la filière cueillette (en cours de réalisation par FAM). Autant de travaux au sein desquels la filière gentiane sera amenée à se positionner.

2/ Recherche et acquisition de connaissances : approfondir les connaissances biologiques, écologiques et socio-économiques pour une gestion durable ; qualifier les effets des pratiques agricoles sur les milieux ; qualifier les effets des changements climatiques ; qualifier les effets des modalités de cueillette.

3/ Processus de gestion de la ressource : appliquer les connaissances à la gestion pratique et réglementaire des ressources

4/ Gouvernance et animation : assurer une gouvernance équilibrée et une animation dynamique du plan

Les axes 2, 3 et 4 sont essentiellement réalisés / pilotés par le CBNPMP, l'OFB et le MinTE.

Consultation de la filière pour relecture du projet Arrêté Préfectoral dans l'Aude : les professionnels ont par ailleurs été invités en mars 2025 à donner leur avis sur le projet d'Arrêté Préfectoral de la DDT 11, réglementant le prélèvement de gentiane jaune (Arrêté qui n'est *a priori* pas entré en vigueur en 2025).

E/ Travail sur les coûts de production :

Ces travaux sont à envisager comme outil de négociation pour les producteurs de racines et comme repère pour les entreprises acheteuses. Nous souhaitons montrer qu'une gentiane durable a un coût et qu'une gentiane trop peu chère peut cacher de mauvaises pratiques.

Le travail initié en 2023 reprend en 2025. Le document qui synthétise l'état des connaissances ainsi que les points validés lors des réunions passées sont actualisés. Un entretien avec Philippe JEANNEAUX (le 21/01), enseignant-chercheur en économie agricole à VetAgro Sup, permet par ailleurs de prendre conscience de la valeur imparfaite de la notion de « coût de production ». Une notion importante à l'échelle de l'entreprise mais souvent dépourvue de sens lorsqu'il s'agit de comparer différentes entités car il existe de trop nombreuses variables. Pour Philippe JEANNEAUX, les coûts de production sont un outil de lobbying, qui sert à informer et convaincre. Ils ne peuvent exister que s'il y a consensus, qu'ils sont assumés et qu'on en connaît les limites.

Travail sur les variables (réunion du groupe projet du 03/02) :

- **Notion de rendement** : les arracheurs estiment que sur la durée de la saison, un rendement de 200 kg / j / personne est difficilement tenable, notamment à cause de la taille moyenne des racines et de la densité de gentiane sur les sites qui sont en baisse, des trajets pour se rendre sur les chantiers, des temps de pesées, de livraisons et de suivi des chantiers, des intempéries et d'autres imprévus. Le groupe « coûts de production » valide un rendement de 176,6 kg / jour / personne (calcul basé sur 6 mois de 151h avec une production de 20 000 kg de racines par personne et par saison).

- **Notion de revenu** : discussions autour de la valeur du travail d'un indépendant. 40 € / h ? La question n'est pas tranchée.

- **Notion de typologies d'entreprises** : les entreprises de production de gentiane sont très différentes les unes des autres. Elles varient en fonction de :

- **Leur régime fiscal** (BA*, micro-BA*, IS*) qui va fortement influencer le montant des charges de production ainsi que la couverture sociale du professionnel. La production de racine de gentiane est une activité affiliée à la MSA*. Par contre, c'est le **statut juridique** du producteur qui va déterminer si cette activité relève de la Chambre d'Agriculture (pour un exploitant agricole, un cotisant solidaire, ...), ou de la CCI (pour un micro-entrepreneur, une SARL*, ...).
- **Leur activité, exclusivement tournée vers la gentiane** ou bien complétée par d'autres activités de cueillette, de transformation, de collecte ou de négoce. Si l'entreprise a plusieurs activités, les coûts de production sont à répartir par atelier.
- **Leur enregistrement pérenne ou saisonnier** : la production de gentiane est une activité saisonnière. Lorsque la production de gentiane représente la seule activité de l'entreprise, certaines d'entre elles ont un fonctionnement annuel classique mais d'autres (généralement les plus petites) ne s'enregistrent que pour la saison de production.
- **Leur organisation** : avec ou sans salariés ; avec ou sans prestataires d'arrachage.

Sur la base de ces différences, il a été proposé de définir 3 typologies principales, avec pour chacune d'entre elles la définition de « fourchettes de coûts » : 1/ Arracheur seul sans salarié. 2/ Arracheur avec salarié dont le CA < 188 700 € (plafond de CA pour une micro-entreprise). 3/ Société ou entreprise individuelle dont le CA ≥ 188 700 €. Cette proposition n'a pas été retenue par les professionnels qui préfèrent baser le calcul sur le type d'acteur à la base de la production : arracheur indépendant sans salarié ni rachat. Ainsi, sachant que ce même travail est aussi réalisé à la SICARAPPAM, il est décidé de se rapprocher de la coopérative.

F/ Impact des caractéristiques du sol sur la diversité et la composition biochimique de la gentiane :

Fin 2024, Christian COELHO, enseignant-chercheur à VetAgro Sup qui est partenaire de la « Mission Gentiane » sur la partie recherche, publie dans la revue scientifique Food Chemistry « Data fusion of HS-SPME-GCMS, NIRS and fluorescence for the authentication of the geographical origin of the gentian rhizomes using chemometrics ». Une version grand-public de l'article paraît durant l'été 2025 dans la revue « Gentiane actualités ».

Il poursuit ses travaux d'analyses en 2025 et recrute Maxime TAYTARD, étudiant en 3ème année de BUT* Génie biologique, afin d'étudier l'impact des caractéristiques du sol sur la diversité et la composition biochimique de la Gentiane jaune du Massif central. Trois axes sont abordés dans le but d'explorer les liens entre caractéristiques du sol, diversité biochimique et diversité génétique de la plante : l'analyse des sols par spectroscopie FTIR*, la caractérisation des composés volatils par GC-MS* dans les différents compartiments de la plante, et une approche exploratoire de génétique moléculaire. L'analyse des spectres infrarouges permet de discriminer les sols à gentiane des autres prairies, suggérant des propriétés spécifiques favorables à l'espèce. La GC-MS révèle une variabilité marquée des composés volatils (α -pinène, limonène, méthylbutanal) selon les



Prélèvements pour analyse génétique de la gentiane - Anzat-le-Luguet - juin 2025

compartiments de la plante et les individus. L'approche génétique, limitée par la qualité des ARN* extraits, n'aboutit pas mais pose les bases d'un travail futur.

En juin sont également récoltés sur la commune d'Anzat-le-Luguet, des échantillons de gentiane présentant des anomalies (étages de trois feuilles), en vue d'analyses génétiques et afin de déterminer s'il s'agit d'une mutation. Ce travail est réalisé avec Jane ROCHE, enseignante-chercheuse à l'UCA*-Polytech* et généticienne, qui a aussi participé au suivi des travaux de Maxime TAYTARD.

IV. PARTENARIATS, COMMUNICATION et ÉVÈNEMENTS :

A/ État des partenariats et réseau de travail :

De nombreux partenariats se sont tissés au fil des ans et des travaux de la filière, notamment avec : le CPPARM, VetAgro Sup, la Sicarappam, Pernod-Ricard-France, le PNRVA, le CBNPMP, le CEEG*, la société Avèze, les communes de Picherande et d'Anzat-le-Luguet, le Laboratoire Lexva Analytique, le Lycée Terre Nouvelle (48100), le Commissariat du Massif central et le conseil scientifique du Cluster Herbe*, Greentech, GAMAE*/INRAE*, la distillerie Couderc, le CNRS*, ...

1. Liens avec les organismes de recherche et d'enseignement :

VetAgro Sup : l'école d'agronomie de Clermont-Ferrand est un partenaire historique de la Mission Gentiane qui est à l'origine de relations de travail avec plusieurs chercheurs, dont notamment Christian PERRIER. Avec l'implication depuis 2018 de Christian COELHO, enseignant-chercheur référent pour tous les travaux d'analyses de racine de gentiane, VetAgro Sup devient pleinement partenaire de la « Mission gentiane » en 2021. La promotion AEST* 2023-24, sous la responsabilité de Christian COELHO, Adrien PINOT et Lucas MAZZAL, réalise un diagnostic de la filière qui aboutit en mars 2024 à la création de jeux sérieux destinés à sensibiliser au besoin de gestion de la ressource. Les prototypes sont dupliqués en quelques exemplaires grâce au soutien de GAMAE, et sont testés en 2024 et 2025 auprès des professionnels et du grand-public.

La sensibilisation des étudiants au besoin de gestion de la ressource gentiane (comme exemple parmi d'autres ressources naturelles) se poursuit en 2025 avec l'intervention de Stéphanie FLAHAUT auprès de la nouvelle promotion des étudiants en AEST (le 24/11) engagés dans un travail sur la ressource arnica. VetAgro Sup, investi dans l'action / recherche, entretient un partenariat de travail régulier avec les professionnels de la filière.

Réflexion sur un partenariat autour du partage de l'expertise dans Massif central, de la sensibilisation des éleveurs et de la structuration de la filière gentiane, ceci dans le cadre du montage du projet européen Alp'FermFood dont l'objet est le lien entre la flore prairiale et la typicité des produits laitiers. Le projet n'obtient finalement pas de financement.



Test des jeux après une présentation de la gentiane et de sa filière – VetAgro Sup – novembre 2025

En 2025 VetAgro Sup signe une convention de partenariat avec l'Association Gentiana Lutea qui s'engage à prendre en charge sa part d'autofinancement pour le nouveau projet « Appui à la structuration de la filière gentiane » (2026-2028) dont la convention ne permet plus de valoriser le temps de recherche.

- **Polytech :** analyses génétiques de la Gentiane jaune, en partenariat avec VetAgro Sup. Mise en place d'un projet de travaux sur l'aval de la filière et la valorisation de la gentiane, à prévoir sur 2026-2027.

2. Liens avec d'autres organismes :

- **Commune de Picherande :** le partenariat se renforce avec notamment l'accueil depuis mai 2025 du nouveau siège administratif de l'association. Gentiana Lutea intègre par ailleurs le COPIL d'organisation de la

Fête de la gentiane ; la commune participe aux expérimentations de culture et met un terrain à disposition. En 2025 débute également une réflexion concernant la création sur la commune d'un site dédié à la gentiane.

- **PNR Aubrac** : recherche de partenariat et étude d'un appui à la communication auprès des acteurs du territoire (réunion du 03/09 à Nasbinals).
- **Commissariat du Massif central et conseil scientifique du Cluster Herbe** : montage et dépôt du dossier de demande de subvention pour le projet « Appui à la structuration de la filière gentiane » (2026-2028), le 24/04. Présentation du projet avec VetAgro Sup au Cluster Herbe, le 16/09.
- **CBNPMP** : échanges sur l'état de la ressource Massif central / Pyrénées (Raphaëlle GARRETA, Hugues LECHENNE)
- **CBNMC*** : échange sur un partenariat à envisager dans le cadre du projet d'observatoire des prairies du Massif central (comprendre comment les services rendus par les prairies évoluent et travailler avec les éleveurs pour répondre à leurs besoins).
- **DDT 11** : échanges sur le projet d'Arrêté Préfectoral réglementant le prélèvement de gentiane jaune dans le département de l'Aude (mars-avril 2025). Rédaction d'un courrier du Bureau de Gentiana Lutea le 15/04.

Participation aux assemblées générales de :

- AFC le 31/01 à Condat-en-Combrailles (63380)
- Auvergne Estives, le 06/05 à Chaudeyrolles (43430)
- CPPARM, le 25/03 à Avignon (84000)

Membre de plusieurs COPIL* :

- Natura2000 des plombs et Monts du Cantal le 04/02 à Murat
- Observatoire des cueillettes, volet étude aval conduit par FAM, le 26/05 en visio
- Fête de la Gentiane de Picherande, le 05/12 à Picherande

Participation à d'autres réunions :

- Soutenance de thèse de Valentin ASSELEIN sur les enjeux de la professionnalisation des cueilleurs de PPAM sauvages en France, le 14/02 en visioconférence.

B/ Revue de presse 2025 :

Une veille documentaire permet tout au long de l'année de partager les articles parus, avec les acteurs de la filière. Les articles sont soit transférés par mail, soit déposés sur www.interprogentiane.org, soit sur le compte Facebook de l'Association. Les thématiques sont très variées, elles concernent aussi bien la plante, que la ressource, la filière, des événements, ...

Articles parus :

- « *Les derniers distillateurs de gentiane du Haut-Doubs dans les traditions familiales avec l'alambic centenaire des Fourgs* », Claude Bruillot, Ici Besançon, <https://www.francebleu.fr/>, 13 janvier 2025
- « *Miku i zemrës" në rrezik, Gentiana Lutea, thesari i maleve shqiptare* » (« Amie du cœur en danger, Gentiana Lutea, le trésor des montagnes albanaises »), document vidéo Top Chanel sur la culture de gentiane en Albanie, <https://www.youtube.com/watch?v=tJA1BTXAiGQ>, 6 février 2025
- « *La gentiane, emblème à enjeux multiples de nos montagnes à vaches* », Marie-Pierre Demarty <https://www.tikographie.fr/>, 29 avril 2025
- « *"C'est la force du collectif" : 90 faucheurs bénévoles luttent contre une plante invasive des alpages du Semnoz* », Léopold Picot, <https://www.francebleu.fr/emissions/l-info-d-ici-ici-pays-de-savoie/>, 26 mai 2025 (vératre)
- « *Les gens disent qu'il n'y en a plus, ce n'est pas l'arrachage mais le réchauffement qui menace la gentiane jaune en Auvergne* », Julien Rapegno, <https://www.lamontagne.fr/> et L'Éveil de la Haute-Loire, 24 juin 2025

- « *Sauvage mais pas indomptable* », Julien Rapegno, La Montagne, 24 juin 2025
- « *Schweppes, Fever Tree... On a dégusté à l'aveugle et classé les tonics les mieux distribués en France* », Martin Lemaire et Paul Carcenac, <https://avis-vin.lefigaro.fr/>, 3 juillet 2025
- « *En vacances avec vous* », épisode 1 « Cantal et Puy Mary », Guillaume Frixon et Céline Olive, 13h de TF1, <https://www.tflinfo.fr/regions/videos/>, 21 juillet 2025
- « *News Préfecture de la Loire* », <https://station.illiwap.com/>, 23 juillet 2025
- « *Picherande. Drissi Marbough, un arracheur de gentiane passionné qui préserve la ressource* », L. B., <https://www.semeur.com/>, 8 août 2025
- « *La fête à la Gentiane proposera du hard-rock mais pas seulement* », Le Quotidien Jurassien, <https://www.lqj.ch/>, 12 août 2025
- « *A Picherande, la fête de la gentiane bat son plein en ce week-end du 15 août* », Pénélope Jobert et Méline Douyssard, <https://www.lamontagne.fr/>, 14 août 2025
- « *La gentiane sous toutes ses formes, les producteurs viennent exposer leur travail lors de la 17ème édition de la Fête de la gentiane* », Pénélope Jobert et Méline Douyssard, <https://www.pressreader.com/f>, 15 août 2025
- « *Lundi 25 août, 18h30, apéro gentiane au Woodstock* », annonce, <https://librinfo74.fr/> Annecy (monnaie locale)
- « *“Mes rides ont beaucoup réduit” : cette crème redensifiante vendue en pharmacie célébrée aux Victoires de la Beauté 2025* », Mélissa Sekkal, <https://www.mariefrance.fr/>, 26 août 2025 (gentiane bleue)
- « *Gin, gentiane, sodas, chez les frères Gyger à Souboz, tout se distille à la main* », Manuella Maury, <https://www.lenouvelliste.ch/suisse/>, 28 août 2025
- « *À Chalmazel, Florent Augay transforme gentiane et myrtilles en spiritueux d'exception* », T. Rivière, <https://www.tl7.fr/actualites-loire/>, 28 septembre 2025
- « *Préserver la gentiane pour la faire durer* », Renaud Saint-André, <https://www.reussir.fr/>, 28 septembre 2025
- « *La gentiane jaune, l'amer de nos terres* », Claire Mison, <https://www.herbiolys.fr/f>, 27 octobre 2025
- « *Picherande. La Semaine du goût au RPI avec le chef Thomas Perron* », <https://www.semeur.com/>, 28 octobre 2025
- « *Séquence nostalgie : ces vieilles réclames qui racontent une époque révolue, à Angoulême* », Julie Pasquier, <https://www.charentelibre.fr/>, 30 octobre 2025
- « *À la rencontre des fleurs et insectes de montagne au Ciné Dyke* », <https://www.zoomdici.fr/>, 30 novembre 2025 (biodiversité)
- « *Et quelques racines des plus* », Regain n°30, le journal de la campagne, pp 74-83, Matthieu Le Goff, photographies Frankie et Nikiki, automne 2025

C/ Outils de communication et documents produits :

1. Outils de communication :

La filière gentiane dispose aujourd'hui d'outils de communication opérationnels : une page gentiane sur www.cpparm.org (2014), une page Facebook <https://www.facebook.com/Association-Interprofessionnelle-de-la-Gentiane-Jaune-Gentiana-Lutea-179495859063296/> (2016), une page Ulule <https://fr.ulule.com/preserver-lamer-des-volcans/> (2017), une plaquette de présentation de la filière (version française et version anglaise), un site internet <https://www.interprogentiane.org/> et un espace numérique de travail réservé aux adhérents (portail interprogentiane.org) (2023), une exposition de 15 panneaux sur la gentiane et sa filière (version 2015 ; version 2024), une mascotte (dessin d'un arracheur de gentiane pour égayer les support de communication – 2024), un roll-up action / recherche (2024), un compte sur la plateforme Yapla (outil de paiement en ligne,

facturation et comptabilité – 2024), une participation à la rédaction du « Gentiane Actualités » (depuis 2020), un accès à la newsletter du CPPARM (depuis 2014), des jeux sérieux (2024).

2. Travaux et nouveaux outils 2025 :

- **Actualisation de l'information** : page Facebook, site internet, espace numérique de travail, agenda en ligne, Yapla, ... sont autant d'outils qui sont régulièrement actualisés. Travail en grande partie réalisé par Camille BUISSIÈRE.

- **Portail Interprogentiane** : la prise en main et l'appropriation de l'outil par les adhérents sont laborieuses. En 2025 un accompagnement au cas par cas est réalisé. Les audits de la marque sont un temps privilégié pour faire le point avec l'adhérent et l'accompagner si besoin. Tous les documents de travail sont désormais accessibles sur le portail qui facilite les travaux de groupe à distance et limite l'envoi par mail de nombreuses pièces jointes.

- **Autocollants « Gentiane durable »** : mis en place en 2025 afin de répondre à la demande de certains professionnels, ces autocollants sont à usage exclusif des bénéficiaires de la marque ou de leurs salariés. Ils sont prévus pour être collés sur les véhicules des arracheurs, afin d'améliorer la transparence sur les chantiers, mais ils peuvent également participer au balisage sur des panneaux de randonnées ou être affichés à l'entrée d'espaces accueillant du public (boutique, mairie, ...). Chaque autocollant est personnalisé avec le numéro d'attestation de l'opérateur labellisé. Une vérification du statut de l'opérateur labellisé peut se faire en temps réel en vérifiant le numéro d'attestation sur www.interprogentiane.org.

- **Jeux sérieux** : en 2025 ils sont en phase de test avant d'étudier la possibilité de les éditer. Le jeu pro est corrigé et dupliqué à GAMAE en décembre 2025. Une convention de prêt a été rédigée fin mars, afin de permettre la circulation des jeux dans les organismes et entreprises de la filière qui en font la demande. Prêt à l'Association Anis étoilée* en 2025.

- **Vidéo de fin de projet** : vidéo qui met en avant les résultats obtenus dans le cadre de la convention FNADT/Massif central n°2022-041, attendue par Commissariat de massif. Un groupe projet a été constitué en 2025 afin de travailler sur le script.

- **Montage d'un dossier de demande de financement** auprès de la région AURA pour soutenir l'impression de l'exposition sur des rolls-up, ainsi que l'achat d'un barnum pour l'interprofession et le financement d'impressions (plaquettes, guides de bonnes pratiques). Financement obtenu en septembre 2025. Les outils seront réalisés en 2026.

3. Documents produits ou issus d'une collaboration :

- **Le rapport d'activité** de la « Mission gentiane » est réalisé de façon annuelle afin de servir de base à la rédaction du « Livret de réunion » distribué chaque année en assemblée générale de l'Association Gentiana Lutea. Le rapport 2024 a été finalisé et envoyé aux partenaires financiers courant 2025.

- **L'annuaire des professionnels** de l'association. Document en ligne actualisé à la fin de chaque année (voir sur www.cpparm.org/la-gentiane/ et <https://www.interprogentiane.org/adherents-gentiana-lutea/>).

- **Le « Gentiane Actualités »** : périodique du CEEG, créé en 1993 et partagé avec l'Association Gentiana Lutea depuis 2020, Charles Jollès en est le rédacteur en chef.

- Documents publiés et parus dans le cadre de la Mission Gentiane :

- « Data fusion of HS-SPME-GCMS, NIRS, and fluorescence, using chemometrics, has the potential to explore the geographical origin of gentian rhizomes », Céline LAFARGE, Laurence DUJOURDY, Gilles FIGUEREDO, Stéphanie FLAHAUT, Christophe POIX, Laurent RIOS, Elias BOU-MAROUN, Christian COELHO, Food Chemistry 464 (2025) 141564
- **Interview** le 24 avril de Claire MISON et Stéphanie FLAHAUT au Lac du Guéry, par Marie-Pierre DEMARTY, Tikographie, média indépendant engagé pour la résilience du territoire (Puy-de-Dôme). Parution en ligne le 29 avril d'un article retenu pour une édition papier dans « L'année Tiko 2025 », édité en novembre 2025 : «

- **Reportage** La Montagne : une journée avec le groupe culture 18/06 à Anzat-le-Luguet
- **Rubrique « Actualités » du site www.interprogentiane.org** (articles relayées sur Facebook et dans la Newsletter du CPPARM) : « Une enquête ethnobotanique », Claire MISON, 03/03/2025 ; « Article Tikographie », 29/04/2025 ; « Assemblée Générale 2025 », Stéphanie FLAHAUT, 21/10/2025 ; « Périodique Gentiane actualités n°40 », Stéphanie FLAHAUT, 21/10/2025 ; « Sommet de l'Élevage », Stéphanie FLAHAUT, 22/10/2025 ; « Étude ethnobotanique », Stéphanie FLAHAUT, 16/12/2025.
- **Étude Ethnobotanique** : Claire MISON, ingénieur en agroalimentaire qui finalise un diplôme d'ethnobotanique à l'université de Grenoble, est accueillie en stage au sein de l'Association Gentiana Lutea tout au long de l'année 2025. Elle y réalise une enquête sur « La connaissance, la perception et la gestion de la Gentiane jaune par les éleveurs de la zone AOP Saint-Nectaire ». Son mémoire finalisé en novembre est mis en ligne sur www.interprogentiane.org. Ce projet vient consolider nos travaux par une approche ethnobotanique plus sociale que celles que nous menons habituellement. Il participe au travail de sensibilisation des éleveurs.
- Travail sur un **article à paraître** dans le Gentiane Actualités n°41 (2026) « Une ressource naturelle mise en culture, quand filière et territoires travaillent ensemble », Stéphanie FLAHAUT.

Participation à des ouvrages parus en 2025 :

- **Le « Gentiane Actualités » n°40** paru durant l'été 2025 dévoile la gentiane sous toutes ses coutures : une ressource étudiée par drone, des méthodes d'analyse pour trouver l'origine géographique d'une racine, la valorisation des feuilles ou des tiges de gentiane, la renaissance de la distillerie Monéger en Corrèze, une présentation de la brasserie Gangloff à Besançon, la médaille d'or du Concours Général Agricole pour Avèze, un bar « la Gentiane » à Paris, l'assemblée générale 2024 de l'interprofession, au Biopôle Clermont-Limagne, et enfin un zoom sur la gentiane en culture (BD, street-art et fête de la Gentiane).

- **Reportage radiophonique** : tout au long de l'année 2024, les membres de la filière ont été interviewés par Pascal LAURIÈRE dans le cadre de la réalisation d'une série radiophonique « les chemins de traverse » consacrée à la gentiane. La série grand-public et conçue pour la découverte et l'évasion est composée d'une vingtaine d'épisodes de quinze minutes. Finalisée en 2025, elle a été diffusée sur plus de 18 radios dans 15 départements.

- Échanges avec Max HUREAU sur un projet de reportage sur l'arrachage de gentiane et sur la cueillette (29/04).

D/ Manifestations et autres actions de sensibilisation ou de formation :

1. Découverte de la filière, formation et partage d'expérience :

- **Intervention auprès des élèves ingénieurs agronomes de VetAgro Sup de l'option AEST 2025-26.** Stéphanie FLAHAUT le 24/11 à Lempdes – 63370.

- **Webinaire sur la gentiane** : l'Association Gentiana Lutea a coanimé le 12/11 un webinaire consacré à la Gentiane jaune, organisé par l'AFC.

2. Sensibilisation à l'occasion de manifestations grand-public :

- **Fête de la Gentiane de Picherande -63113** les 14 et 15 août 2025 : comme chaque année les bénévoles de l'Association Gentiana Lutea se sont relayés afin d'accueillir les visiteurs sous le barnum de l'exposition et pour répondre à leurs questions. A cette occasion, les jeunes plants produits durant l'année ont été mis en vente, un moyen d'évoquer les besoins de la gentiane et de sensibiliser à la sauvegarde de la ressource. Pour cette édition où les toques d'Auvergne mettaient la gentiane à l'honneur en cuisine, les visiteurs ont également pu goûter la gentiane confite cuisinée par Denis Chaud et vendue au profit de l'association. Drissi Marbough s'est mobilisé pour la traditionnelle randonnée avec démonstration d'arrachage, mettant ainsi en lumière son métier de gentianaire. Le partenariat avec le village de Picherande se renforce et l'association intègre en décembre le COPIL d'organisation de la fête de la gentiane, aux côtés des élus, des commerçants et exposants, afin de garantir aussi une dimension professionnelle à l'évènement.

- **Fête des Patrimoines Volcaniques** du 14/09 à Montlosier – 63970 : oui, on peut dire que la Gentiane jaune fait partie du « patrimoine volcanique », tant d'un point de vue naturel (la ressource) que culturel (le métier de « gentianaire », indissociable des zones de montagnes ; la liqueur de gentiane typique du Massif central et dont l'origine est en partie liée au thermalisme). L'association participe à l'évènement aux côtés des partenaires du PNRVA qui accueille son siège social. Aidés des outils de communication réalisés dans le cadre de la « Mission Gentiane » (exposition, plaquette, guide de bonnes pratiques, jeux sérieux) et du matériel prêté par les professionnels (fourche du diable, racine de gentiane sèche ou confite), nous mettons à profit cette manifestation pour échanger avec le grand-public et participer à l'attractivité de notre territoire.

GLOSSAIRE :

AEST : option Agriculture Environnement Santé et Territoires à VetAgro Sup*

AFC : Association Française des Cueilleurs professionnels

AG3 : Acide Gibbéréllique

AOP : Appellation d'Origine Protégée (signe officiel de qualité)

ARN : Acide RiboNucléique (support intermédiaire des gènes)

Association Anis Étoilé : association engagée pour l'éducation et l'alimentation

AURA : Région Auvergne Rhône-Alpes

Auvergne Estives : fédération des coopératives d'estives du Massif central

BA : Bénéfice Agricole

BUT : Bachelors Universitaires de Technologie

CA : Conseil d'Administration

CBN : Conservatoire Botanique National

CBNPMP : Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CEEG : Cercle Européen d'Étude des Gentianacées

CIRCÉE : Centre d'Information sur les Ressources Sauvages Cueillies, leur Écologie, leur Économie

Cluster Herbe : ensemble d'acteurs qui œuvrent au développement des filières en lien avec les ressources herbagères et pastorales du Massif central

CNRS : Centre National de Recherche Scientifique

CPPARM : Comité des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

Commissariat de Massif : service de l'ANCT* dont le rôle est l'aménagement, le développement et la protection des massifs

COPIL : Comité de Pilotage

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DDT : Direction Départementale des Territoires

DREAL : Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement

FAM : FranceAgriMer

FNADT : Fonds National d'Aménagement et du Développement du Territoire

(spectroscopie) **FTIR** : spectroscopie InfraRouge à Transformée de Fourier

GAMAE : Game for Agriculture, Alimentation and Environment. Plateforme portée par l'UMR* Territoires (INRAE*)

GC-MS : Gas Chromatography-Mass Spectrometry : chromatographie en phase gazeuse couplée à la spectrométrie de masse

INPI : Institut National de la Propriété Industrielle

INRAE : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement

Institut Life : école française de management international de l'hôtellerie-restauration, arts culinaires, pâtisserie et œnologie, à Lyon

IS : Impôt sur les Sociétés

Micro-BA : Micro Bénéfice Agricole

MinTE : Ministère de la Transition Écologique

MSA : Mutuelle Sociale Agricole

OFB : Office Français de la Biodiversité

PNR : Parc Naturel Régional

PNRVA : Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Polytech : école d'ingénieurs polytechniques

SARL : Société À Responsabilité Limitée

SICARAPPAM : groupement de producteurs de PPAM majoritairement tourné vers la production de plantes issues de cueillette sauvage, à Aubiat (63260)

SIDAM : Service Interdépartemental pour l'Animation du Massif central (réseau de chambres d'agriculture du Massif central)

UCA : Université Clermont-Auvergne

UMR : Unité Mixte de Recherche

VetAgro Sup : école d'agronomie de Clermont-Ferrand à Lempdes (63370)



Contact :

Stéphanie Flahaut – chargée de mission Gentiane au CPPARM et animatrice de l'Association Gentiana Lutea

Tel : 06 05 28 12 00

Adresse mail : stephanie.flahaut@cpparm.org

Sites : [/https://www.interprogentiane.org](https://www.interprogentiane.org) et <https://www.cpparm.org/la-gentiane/>